2003 Numéro 53

Bulletin de l'Association DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS

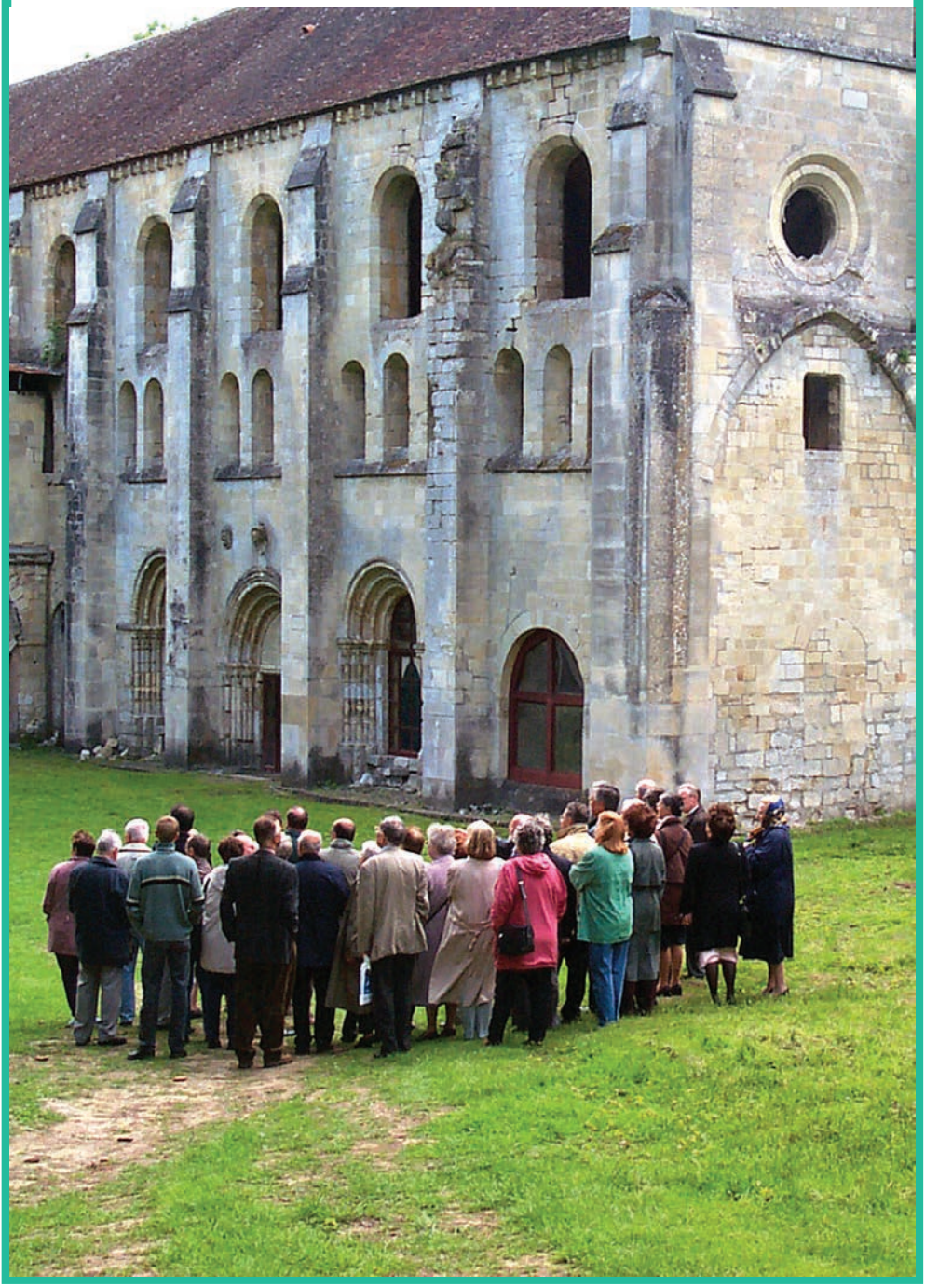

ASSOCIATION DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS

Présidents d'honneur :
Le Sénateur A. Chauvin † - J-P. Lachenaud, Sénateur du Val-d'Oise

Président :
J. Dupâquier, membre de l'Institut

Premiers Vice-présidents :
Y. de Kerveguen, maire de Vigny, M^me^ C. Vanthuyne

Vice-présidents :
Ph. Oyer, Ph. Muffang,

Vice-présidents honoraires :
A. Vasseur †, R. Vasseur †, J. Sirat †

Secrétaire général :
J.-J. Guillambert

Secrétaire général adjoint :
J. Léraillé

Trésorier :
A. Henin

Membres du Comité :

MM J-M. Alverny à Nucourt, M. Ambroise-Rendu, président d'IDF Environnement, D^r^ D. Amiot, président de la Sauvegarde du Sausseron, à Ronquerolles, J.-P. Béquet, maire d'Auvers-sur-Oise, J. Boursier à Vétheuil, M. Calame à Chaussy, R. Capron, à Neuilly-en-Vexin, A. Cardon à Théméricourt, J.-C. Cavard à Domont, R. Chapuis à Montjavoult, M^me^ N. Choublier-Grimbert à Pontoise, MM. G. Claudel à Ennery, T. Cot, directeur du PNR, F. Coupin à Ableiges, J-C Delesne à Auvers-sur-Oise, C. de Dianous à Vétheuil, M^mes^ F. Donck à Chaumont-en-Vexin, S. de Drée à Grisy-les-Plâtres, C. de Meaux à Gadancourt, MM. J.-M. Gernigon, président de l'Union des Amis du P.N.R., à Nucourt, A. Gicquel à Parnes, M^me^. H. Girardin, à Neuilly-en-Vexin, J.-M. Gourdin à Epiais-Rhus, M^me^ Goureau à Sagy, MM. J. Grimbert à Pontoise, Ph. Houillon, député du Val-d'Oise, à Pontoise, R. Jablon à Jambville, A. Lebrun à Marines, M^me^ S. Loriers à Guernes, M. G. Mare, à Guernes, M^me^ M. Misak, à Parnes, MM. J.-P. Muller, conseiller général, maire de Magny-en-Vexin, G. Paris, conseiller général, maire de Sagy, G. Picard à Boisemont, J. Picard à Paris, J. Poirot à Valmondois, L. de Reboul à Auvers-sur-Oise, G. Remvikos, à Avernes, A. Richard, ancien ministre, à Saint-Ouen-l'Aumône, M^me^ Ristich de Groote à Monneville, M. P. Rivière à Seraincourt, M^mes^ M. Samson à Valmondois, A. Somers à Cergy, MM. P. Street à Eaubonne, G. Vanthuyne à Grisy-les-Plâtres, B. Warnier au Perchay, G. Waro à Chaumont-en-Vexin, M. P. Zentz d'Alnois à Boury-en-Vexin.

Communes adhérentes:

Ableiges, Aincourt, Arronville, Avernes, Berville, Boissy-l'Aillerie, Bréançon, Brueil-en-Vexin, Chambors, Champagne-sur-Oise, Charmont, Chaumont-en-Vexin, Chaussy, Cormeilles-en-Vexin, Courdimanche, Ennery, Epiais-Rhus, Follainville-Dennemont, Frémécourt, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Genainville, Génicourt, Gommecourt, Grisy-les-Plâtres, Haravilliers, Hénonville, Hérouville, Jambville, Jouy-le-Moutier, La Roche-Guyon, Lavilletertre, Le Bellay-en-Vexin, Le Perchay, Liancourt, Livilliers, Magny-en-Vexin, Marines, Menouville, Mézy, Moussy, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Office du Tourisme d'Auvers-sur-Oise, Oinville-sur-Montcient, Parmain, Pontoise, Reilly, Sagy, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais, Théméricourt, Vallangoujard, Vauréal, Vienne-en-Arthies, Vigny, Ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

SOMMAIRE

- Le mot du président ..... Page 3
- L'assemblée générale du 17 mai 2003 ..... Page 5
- Rapport moral ..... Page 7
- Rapport financier ..... Page 14
- Visite de l'abbaye du Val ..... Page 19
- Un coup de sabre à travers le plateau du Vexin ..... Page 21
- Epandage des boues de la station d'épuration d'Achères..... Page 25
- Décision du Conseil d'Etat ..... Page 28
- Energie éolienne, du vent ! ..... Page 31
- Une autre approche de la modernisation de l'agriculture ..... Page 37
- Quel développement économique pour le Vexin français ? ..... Page 47
- Revue de presse..... Page 55
- Résultats du jeu-concours ..... Page 63
- Vous aimez le Vexin français ! ..... Page 64

*1re **de couverture** : Visite de l'abbaye du Val*
*4e **de couverture** : ouvrages à vendre.*

Publication de l'Association des AMIS DU VEXIN FRANÇAIS
Château de Théméricourt (Val-d'Oise)
Directeur de la publication : Jacques Grimbert
Conception-maquette : Jacques Boursier
Composition – photogravure : SCW Laser à Conches-en-Ouche
Impression : Imprim'Eure à Conches-en-Ouche – N° imprimeur 077
Photos : Jacques Grimbert et sa photothèque
N° ISSN : 0335-4272
Dépôt légal : 4e trimestre 2003

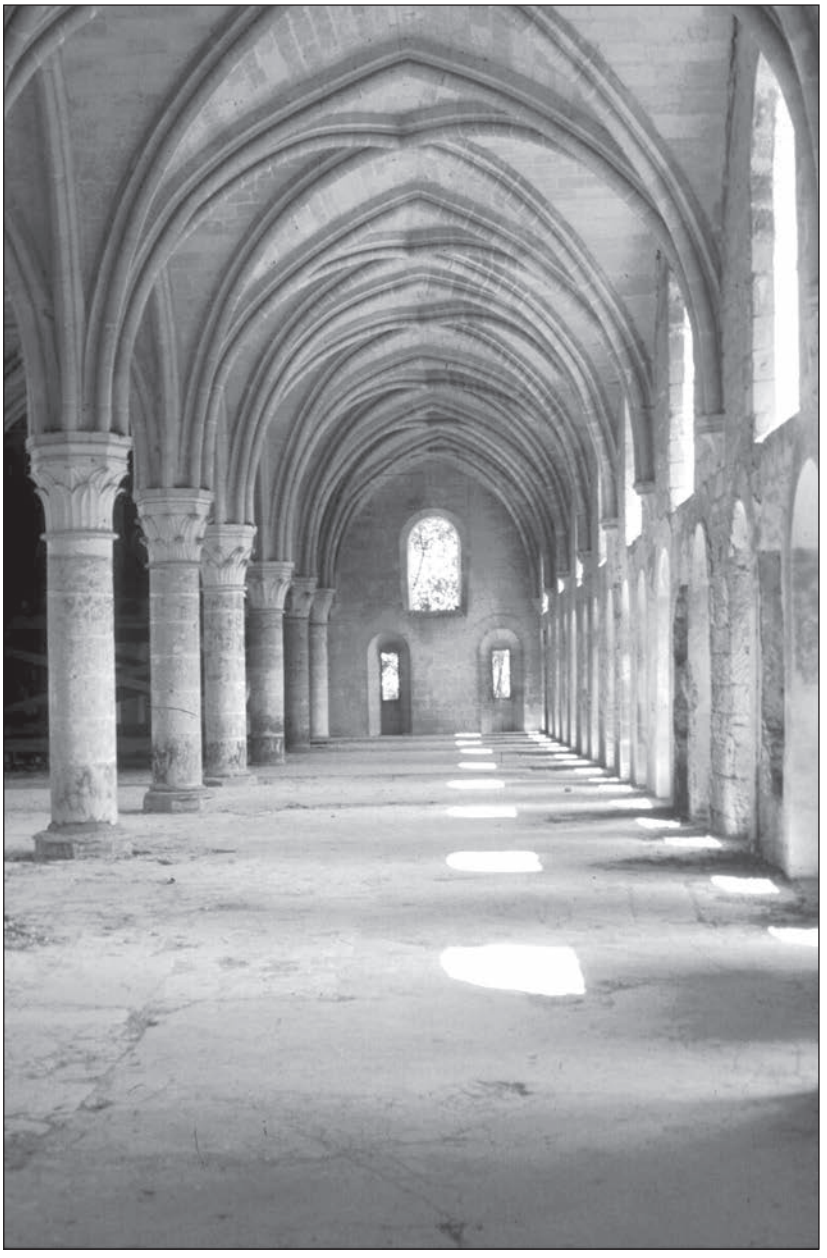

L'abbaye du Val à Mériel : le dortoir des moines

LA CANICULE, UN SIGNAL D'ALARME

Deux semaines de canicule, avec des pointes à 40° et des nuits étouffantes, dans un pays réputé tempéré !

14 802 morts, presque autant que par les accidents de la route en deux ans, dans une société riche et sûre d'elle-même, prétendument fondée sur la solidarité, avec un système de santé qui passait pour le meilleur du monde.

Sans doute notre Vexin français a-t-il été relativement épargné, autant qu'on puisse le savoir.

Sans doute notre association s'abstient-elle de faire de la politique.

Mais nous ne pouvons rester indifférents devant cette catastrophe, car elle révèle à la fois une crise de l'environnement, et une distension du lien social.

Une crise de l'environnement

Il est bien évident que le climat se réchauffe. Les docteurs tant mieux qui s'obstinaient à le nier (au moins devant les caméras) se sont faits très discrets ces temps-ci.

Il se réchauffe à cause des gaz à effet de serre, c'est bien connu, mais personne ou presque n'ose dire publiquement que la seule énergie propre, de ce point de vue, est l'énergie atomique, et que le recours à l'éolien ne peut avoir que des effets très limités.

Bien sûr les Amis du Vexin ne peuvent pas faire grand-chose pour empêcher la dégradation du climat, mais ils peuvent au moins éviter de hurler avec les loups verts contre l'énergie atomique, et préconiser une relance des politiques d'économie d'énergie.

Une distension du lien social

Le vieillissement de la population n'en est qu'à ses débuts. En France, la proportion des personnes du 3e âge atteint déjà 21 % ; elle va passer progressivement à 33 % au milieu du siècle, et alors la moitié d'entre elles aura plus de 75 ans.

C'est ce qui explique (avec la crise du mariage et la difficulté des jeunes à entrer dans la vie) la montée de la solitude. Le dernier recensement a montré qu'en France 7,8 millions de personnes environ vivaient isolées. À Paris, la moitié des logements est occupée par des personnes seules.

Il est bien évident que le climat se réchauffe. Les docteurs tant mieux qui s'obstinaient à le nier se sont faits très discrets ces temps-ci.

Jadis les personnes âgées n'étaient pas abandonnées : il y avait toujours un parent ou un voisin pour prendre de leurs nouvelles. Aujourd'hui c'est la montée du « chacun pour soi ». Des centaines de vieillards sont morts sans que personne ne s'inquiète, ou même apprenne leur disparition.

Cessons donc de nous raconter des histoires : les grandes opérations médiatiques, telles que le Téléthon, masquent une réalité tragique : l'abandon des laissés pour compte de la société de consommation.

Jacques Dupâquier

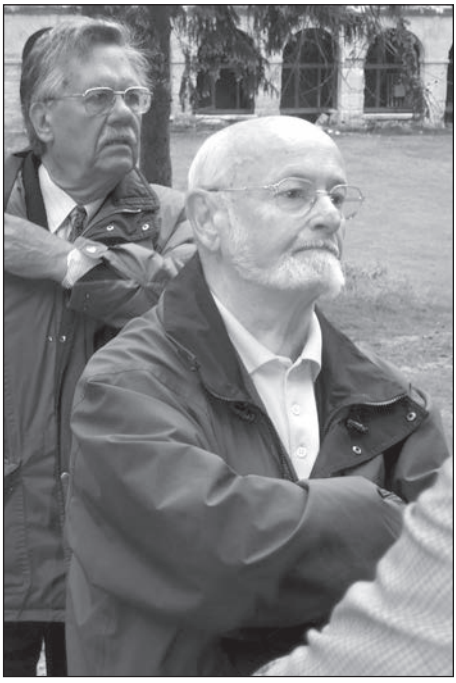

M. Serge Foucher, président des amis de l'abbaye du Val.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MAI 2003

L'association a réuni son assemblée générale le samedi 11 mai 2003, à l'espace Philippe-Hémet, aimablement mis à sa disposition par la municipalité de Pontoise.

Elle avait été précédée par la visite de l'abbaye du Val à Mériel, et par un repas amical qui a réuni 120 personnes.

Ont honoré l'assemblée de leur présence :

- M. Jean-Michel Bérard, préfet du Val-d'Oise,
- M. Bernard Finance, sous-préfet de Pontoise,
- M. Philippe Houillon, député du Val-d'Oise, maire de Pontoise,
- M. Marc Girout, conseiller régional Ile-de-France, maire de Vallangoujard,
- M. Bernard Renaud, conseiller général de l'Oise,
- M. Gérard Claudel, Président du PNR, maire d'Ennery,
- M. Guy Paris, conseiller général du Val-d'Oise maire de Sagy,
- M. Gérard Seimbille, conseiller général du Val-d'Oise,
- M. Yves de Kerveguen, maire de Vigny,
- M. Jean-Pierre Bequet, maire d'Auvers,
- M. Dominique Germay, maire d'Hérouville.

Elle avait été précédée par la visite de l'abbaye du Val à Mériel.

MM. J. Dupâquier, président - A. Henin, trésorier - J.-J. Guillambert, secrétaire général.

De gauche à droite : G. Seimbille, Conseiller général - G. Claudel, président du PNR
J.-M. Bérard, préfet du Val d'Oise - J. Dupâquier, président
B. Finance, sous-préfet de Pontoise.

RAPPORT MORAL POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MAI 2003

Mesdames, Messieurs,

Le rapport moral que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui, a été présenté, dans ses grandes lignes au Comité directeur de notre association, réuni le 13 avril 2003.

L'assemblée générale est le moment privilégié pour faire le point sur les procédures engagées en son nom, par le Comité directeur et, comme il est de règle dans un rapport statutaire, de rendre compte du fonctionnement de l'association.

C'est donc au nom de ce comité que je vous exposerai les principales actions développées par notre association durant l'année écoulée.

Les démarches que les Amis du Vexin français entreprennent depuis plus de trente-cinq ans s'inscrivent toutes dans un cadre très strict : mettre en valeur et protéger notre patrimoine naturel, culturel ou historique en sauvegardant sa ruralité ;

En privilégiant la concertation et le dialogue, notre mission est d'informer, de sensibiliser, d'expliquer, mais aussi de mobiliser et d'agir ; elle reste identique à celle fixée depuis la création de notre association en 1967.

Je vous laisserai le soin de revenir, durant la discussion qui suivra ce rapport, sur certains des points soulevés ou sur tout autre sujet concernant notre action pour la protection et la mise en valeur du Vexin français.

Informer

Nous avons publié deux bulletins en 2002 et le premier de 2003, le numéro 52, vient de vous parvenir ; le prochain doit paraître à l'automne accompagné des tables retraçant l'historique des bulletins du numéro 35 au numéro 52.

Le bulletin est le trait d'union de l'association, son principal vecteur de communication, mais aussi la carte de visite des Amis du Vexin français.

Ainsi nous devons rendre sa lecture intéressante, utile et agréable :

- avec le souci d'une qualité constante sur le contenu, mais modernisé dans la forme suivant l'évolution des techniques ;

Les démarches que les Amis du Vexin français entreprennent depuis plus de trente-cinq ans s'inscrivent toutes dans un cadre très strict.

- avec la volonté d'équilibrer la nature des articles, malgré la pression de l'actualité, et en essayant, grâce aux photos de Jacques Grimbert, d'illustrer au mieux des textes parfois ingrats.

C'est toujours un exercice délicat et nous devons rendre hommage à Jacques Grimbert qui se charge de ce travail difficile.

Sensibiliser

Nous avons soutenu la parution du cahier de recommandations architecturales réalisé par la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et financé le mailing destiné aux habitants de l'Oise.

La diffusion de ce cahier, à un coût très modique (8 €), était jumelée avec une adhésion aux Amis du Vexin.

La sensibilisation à une identité vexinoise passe également par la participation à la création ou au développement d'associations locales.

À chaque sollicitation, nous apportons notre aide, nos conseils et notre expérience, car les Amis du Vexin français n'ont pas vocation à être une association hégémonique qui protégerait seule le Vexin, mais au contraire le ferment d'un tissu associatif vivant, implanté dans le plus grand nombre de villages.

En favorisant, par des relations horizontales, en partenariat où chacun conserve son rôle ou sa spécificité, la création d'associations locales, nous favorisons la prise de conscience d'appartenir à un pays qui mérite d'être défendu.

Expliquer

Plusieurs dossiers peuvent démontrer cette volonté de rendre intelligible des procédures parfois complexes :

L'épandage des boues de l'usine Seine-Aval d'Achères dans l'Oise et le Val-d'Oise :

Nous tenons à préciser que nous ne cherchons pas à remettre en cause le recyclage agricole des boues de station d'épuration.

C'est bien la teneur en éléments-traces métalliques et en micro-polluants organiques des boues d'Achères, proches de la limite supérieure des normes en vigueur, qui constitue un risque pour la pollution des sols.

Pour simple indication, les documents de l'ADEME, favorable à la valorisation agricole des boues, utilisent comme exemple des boues avec des teneurs en ETM trois fois plus faibles que celle des boues d'Achères (2,5 g/T au lieu de 7,0). De plus, les tonnages épandus sur dix ans sont beaucoup plus faibles, ce qui conduit à des flux de polluants très inférieurs aux seuils. Dans le cas des

La sensibilisation à une identité vexinoise passe également par la participation à la création ou au développement d'associations locales.

boues d'Achères, le calcul de flux d'ETM sur dix ans montre que la limite est atteinte avec deux épandages à raison de 12T/ha, ne laissant absolument aucune marge d'erreur.

Le recours engagé contre l'arrêté du préfet de l'Oise, au tribunal administratif d'Amiens, poursuit son instruction et la réponse, en réplique, aux mémoires du préfet du SIAAP et de la SEDE (qui sont du copié-collé), a été déposé le 15 avril.

Concernant le plan d'épandage dans le Val-d'Oise, nous allons laisser quelques semaines à l'amicale des Maires du canton de Marines, qui a manifesté son intention d'engager un recours, pour prendre sa décision

Par ailleurs le préfet du Val-d'Oise a mis en place un comité de suivi des boues d'épuration dans le département ; nous participons à ces travaux, qui doivent démontrer les efforts de transparence des producteurs de boues et renforcer notre connaissance de la cartographie exacte des épandages anciens.

Dans ces dossiers, le rôle des associations a été très remarqué. Il nous faut remercier Yorgos Remvikos et Jacques Léraillé pour la qualité des interventions, la connaissance des problèmes et la pédagogie démontrée dans cette affaire.

Je leur laisserai la parole pour qu'ils vous informent directement de l'évolution de ce dossier, en précisant que sur les 14 agriculteurs potentiellement volontaires pour épandre des boues d'Achères dans le Val-d'Oise, seuls 4 ont concrétisé leur demande pour un épandage cet été.

La maîtrise des pollutions sonores de l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin

Depuis de nombreuses années, les nuisances sonores des avions basés à Cormeilles-en-Vexin reviennent au cœur de nos débats ; pourtant une évolution significative est en train de se produire.

La mise en place d'un comité de suivi sous la présidence de M. Finance, sous-préfet de Pontoise, commence à porter ses fruits.

Ainsi, après l'arrêté du préfet du Val-d'Oise interdisant les vols aux avions non équipés de silencieux entre 12 et 14 heures les samedis, dimanches et jours fériés, le nombre des avions désormais équipés est en constante augmentation, grâce, il est vrai, aux subventions du Conseil Général du Val-d'Oise, d'ADP et du ministère de l'Environnement.

Ce dossier est exemplaire de la nécessaire coopération, d'une part entre associations, où la DIRAP joue le rôle central, et avec les autorités qui doivent gérer des contraintes administratives et les débordements de pilotes peu respectueux des circuits de piste.

Depuis de nombreuses années, les nuisances sonores des avions basés à Cormeilles-en-Vexin reviennent au cœur de nos débats.

Nous pourrons revenir sur ce sujet pour commenter les conclusions du Commissaire du gouvernement, lors de l'audience

Une vue des participants lors de l'assemblée générale

Un préfet plein d'humour !

du Conseil d'État du 7 mai 2003, qui propose de donner raison aux associations et d'annuler l'arrêté du Ministre des Transports autorisant les avions de 45 tonnes à Cormeilles-en-Vexin.

Le texte de notre recours a été publié dans le rapport moral de 2001.

La révision de la charte du PNR du Vexin français et son extension dans l'Oise

Le parc naturel régional du Vexin français doit mener à bien la révision de sa Charte afin de solliciter son nouveau classement pour une durée de dix ans.

Pour le PNR actuel, il s'agit de dresser le bilan tant qualitatif que quantitatif de ce qui a été réalisé depuis sa création et d'en mesurer l'impact sur la vie des habitants du Vexin français.

Nous devons résolument nous engager dans cet effort de réflexion et d'analyse, et encore plus nous engager dans les travaux des commissions du PNR.

La mise à l'enquête publique de la charte révisée doit aussi être l'occasion pour les associations de mobiliser la population et de renforcer l'enracinement du parc.

Lors de sa création, le territoire du Parc avait été limité aux communes vexinoises des départements du Val-d'Oise et des Yvelines.

Il n'avait pas été possible d'y inclure les trente communes vexinoises du département de l'Oise, pourtant inscrites à l'inventaire des sites par le décret du 25 octobre 1974, au titre de la protection du Vexin français (Boubiers, Bouconvillers, Boury-en-Vexin, Chambors, Chaumont-en-Vexin, Chavençon, Courcelles-lès-Gisors, Delincourt, Fay-les-Étangs, Fleury, Hadancourt-le-Haut-Clocher, Hénonville, Ivry-le-Temple, Lattainville, Lavilletertre, Liancourt-Saint-Pierre, Lierville, Loconville, Monneville, Montagny-en-Vexin, Montjavoult, Monts, Neuville-Bosc, Parnes, Reilly, Serans, Tourly, Trie-Château, Trie-la-Ville, Vaudancourt).

Or ces communes sont incontestablement vexinoises : sur le terrain, rien ne sépare le Vexin français oisien du Vexin français valdoisien et l'extension du PNR aux communes vexinoises du département de l'Oise aurait d'heureux effets sur le développement durable des deux régions.

Notre Comité directeur a décidé le 7 juillet de confier à Jacques Dupâquier la mission d'informer les responsables de la région Picardie, du Conseil Général de l'Oise et les présidents des Communautés de Communes de la mise en révision de la charte du PNR du Vexin français.

Ainsi plusieurs réunions se sont tenues à Chaumont, la première réservée aux adhérents des AVF de l'Oise, la suivante était destinée aux présidents d'associations de l'Oise du Vexin.

Le parc naturel régional du Vexin français doit mener à bien la révision de sa Charte afin de solliciter son nouveau classement pour une durée de dix ans.

Un groupe de travail a été constitué pour mettre en place les actions de communication et d'information nécessaires tant auprès des élus, que des associations et de la population.

Avec le bulletin 52 vous avez reçu le premier numéro de *Vivre en Vexin – Oise*, destiné aux 7 200 foyers concernés par le périmètre d'études. Il a été distribué du 19 au 23 mai ; il doit paraître deux fois par an ;

Plusieurs communes ont pris position en faveur de l'extension du périmètre d'études (Serans, Boury-en-Vexin, Chambors, Lattainville, Reilly, Delincourt et Chaumont-en-Vexin).

Organisation

Comme il est de règle dans un rapport statutaire, il me faut évoquer l'organisation de notre association.

Le Comité directeur se réunit tous les trimestres et le Bureau tous les mois, au château de Théméricourt, le deuxième dimanche de chaque mois.

De nombreuses personnes viennent nous rencontrer, exposer leurs problèmes, solliciter des conseils ou l'intervention des Amis du Vexin français.

À chaque sollicitation, une réponse est apportée, soit immédiatement soit après recherche d'informations complémentaires, mais toujours avec le souci de favoriser le dialogue, la discussion, et en essayant, autant que possible, de dédramatiser des situations parfois conflictuelles.

Par ailleurs les Amis du Vexin français participent à de multiples réunions :

- au Conseil général du Val-d'Oise, notamment par le biais de l'agence de l'Environnement,
- au Comité syndical et dans les commissions du PNR,
- dans les commissions des sites du Val-d'Oise et de l'Oise,
- aux commissions départementales : des carrières, des déchets, d'aménagement foncier, de l'environnement de l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin ou du Comité permanent de suivi :
- de la réserve naturelle à Arthies,

et aux travaux de :

- l'Union des Amis du PNR, de la DIRAP, d'AVL3C, de la SVS, et occasionnellement aux réunions organisées par d'autres associations locales comme les Amis de Chars ou les Amis d'Avernes.

Mais toutes ces participations n'ont d'intérêt que par la qualité de nos informations, la pertinence de nos interventions et la connaissance que nous avons des dossiers débattus ; cela demande, outre de la disponibilité, un important effort de réflexion et de documentation.

De nombreuses personnes viennent nous rencontrer, exposer leurs problèmes, solliciter des conseils.

Enfin toutes les archives des AVF sont réunies dans un seul lieu, grâce à Jacques Boursier qui a mis à notre disposition un

local, aux efforts d'Alain Hénin qui a participé à l'aménagement de cette pièce et à l'aide d'Erwan qui a largement contribué au déménagement des dizaines de cartons chargés de livres ou de bulletins.

Prochains dossiers sur lesquels nous aurons à travailler

- la nouvelle loi sur l'eau et la nécessaire maîtrise des pollutions ;
- la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France qui deviendra un schéma de cohérence territoriale ;
- l'Intercommunalité avec la création des communautés de communes dans tout le Vexin ;
- la mise en place de la décentralisation et de la représentation participative.

Le travail ne manque pas, mais il ne peut se faire qu'en regroupant des énergies, des compétences de plus en plus techniques alors que l'évolution des lois et des règlements rendent cette tâche de plus en plus difficile.

La gestion de notre association est assurée entièrement par des dirigeants bénévoles. Or administrer une association regroupant près de 950 membres est une activité très lourde.

La présentation du rapport financier démontre le sérieux et la compétence de notre trésorier A.Henin qui remplit un rôle essentiel dans notre organisation.

En conclusion et en reprenant le titre d'un article de J.-M. Gourdin paru dans le bulletin n° 46 : « Notre environnement sera ce que nous en ferons ».

Ainsi de notre engagement, de votre engagement, dépendront l'évolution de notre association, son audience, sa représentativité et certainement pour partie, l'évolution de notre petit pays : le Vexin français.

En vous présentant mes excuses pour la longueur de ce rapport moral, je vous remercie de votre attention.

Le Secrétaire Général
J.-J. Guillambert

Notre environnement sera ce que nous en ferons.

RAPPORT FINANCIER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Association des Amis du Vexin français le 17 mai 2003 à Pontoise, (sur l'activité de 2002)

L'année aura été marquée par la continuation de la diffusion de notre troisième ouvrage *Vagabondages poétiques dans le Vexin français* après 1 140 exemplaires en 2001, 886 en 2002, et l'envoi de nos trois bulletins, dont le 50e numéro, à un nombre croissant de membres de l'association.

Notre rapport vous sera présenté traditionnellement sous les trois aspects :

- Cotisations et nombre de cotisants
- Compte d'exploitation au 31 décembre 2002 comparé à son budget
- Budget 2003 et suivi comptable arrêté au 17 mai 2003

1. Cotisations

Notre association comptait à la fin de 2002, 825 cotisants, en réalité 925 membres, avec les adhésions nouvelles de 29 membres en Val-d'Oise, 4 en Yvelines, 8 à Paris et 11 dans l'Oise, dont la commune de Chaumont-en-Vexin et deux communes de la Ville nouvelle : Vauréal et Jouy-le-Moutier.

Dans ces chiffres figurent 56 communes adhérentes, 30 associations et 105 cotisations jumelées avec l'association pour la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron.

Le détail des encaissements est le suivant :

Cotisations	**95**	**78**	**60**	**75**	**27**	**TOTAL**	**%**
Exercice 2002							
Membres	4 003	488	708	589	71	5 859	*57 %*
Communes	799	93	124			1 016	*10 %*
Nouveaux membres	659	85	246	180	25	1 195	*12 %*
Antérieures	437	56	40	30		564	*6 %*
Futures	183	20	65			268	*3 %*
Nouvelles communes	60		30			91	*1 %*
Conjointe VS	1 114					1 114	*11 %*
Nouvelle conj SVS	139					139	*1 %*
Totales	7 394	742	1 214	799	96	10 246	Variation
En %	**72 %**	**7 %**	**12 %**	**8 %**	**1 %**	**10 246 €**	-50 %
						100 %	

L'encaissement en 2002 des cotisations est en recul de 50 % en raison du versement d'avance en 2001 des cotisations 2002 : ces cotisations représentent 18 % des revenus de notre association. Fin décembre, 130 membres n'étaient pas à jour de leur cotisation mais 53 l'avaient acquittée d'avance.

Le montant de la cotisation unitaire de 20,25 et 31 euros pour les collectivités, était resté inchangé depuis 1994.

2. Compte d'exploitation et de résultat 2002

Voir pages suivantes

3. Bilan de l'association

Voir pages suivantes

4. Diffusion de *Vagabondages poétiques dans le Vexin français*

886 exemplaires encaissés en 2002 et 56 dont le paiement devrait intervenir bientôt soit au total 942. L'objectif de diffuser un témoignage de la qualité de nos paysages vexinois sans faire de profit sera atteint.

4. Budget 2003

Il a été approuvé définitivement par le Comité directeur de votre association le 12 janvier dernier en même temps que le compte d'exploitation et de résultats 2002, pour des recettes totales de 37 126 €. Un recul de 20 % en raison d'encaissement anticipé de cotisations. En regard de ce budget figure la situation comptable arrêtée au 17 mai 2003. La situation financière de votre association est suffisamment bonne pour que nous vous proposions de maintenir les cotisations, pour 2004, à leurs niveaux actuels : 20 €, 25 et 31 €.

Le conseil de l'association pour la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords (SVS) a maintenu son accord (depuis 1996), au maintien du tarif commun et sous réserve que sa propre AG lui réserve le même accueil pour l'an 2004. Nous vous demandons votre accord de renouveler cette offre commune, au même tarif. (32, 38 et 46 €).

En 2002 une demande de subvention auprès du Conseil général du Val-d'Oise a donné lieu à un encaissement de 2 287 €: nous lui renouvelons nos remerciements pour son aide. Remerciements aussi pour la ville de Pontoise qui nous a accordé 305 €. Ces fonds publics sont un encouragement persistant à notre œuvre collective, bénévole, au service du Parc naturel régional du Vexin français.

Alain Henin, à Bréançon

PS : Les comptes 2002 et le budget 2003 ont été unanimement approuvés par l'Assemblée générale lors du vote qui a suivi la lecture du rapport financier. De même que la cotisation jumelée avec la SVS et le maintien du montant des cotisations à l'association des Amis du Vexin français de l'an 2004 à leur niveau actuel.

COMPTE d'EXPLOITATION et de RESULTAT 2002

RECETTES	BUDGET euros	REEL euros
SUBVENTIONS		
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	3 042	2 287
PNR pour buste Roland Vasseur à Théméricourt	755	
Ville de Pontoise	762	305
REPRISE DES PROVISIONS & DETTES 2001		
DROITS D'AUTEURS VPVF ACQUIS	1 735	1 735
LE VEXIN QUE NOUS AIMONS (ouvrage collectif)	0	
FRAIS VPVF à payer	252	252
COTISATIONS PERCUES D'AVANCE EN 2001	7 499	7 499
COTISATIONS	13 913	10 245,57
MEMBRES ACTIFS POUR L'EXERCICE	9 000	5 859
COMMUNES MEMBRES : (cotisations)	1 372	1 107
	0	
COTISATIONS ANTERIEURES	915	564
COTISATIONS PERCUES D'AVANCE	396	268
COTISATIONS JUMELEES AVEC L'ASSSOC SVS	1 239	1 114
NOUVEAUX COTISANTS	991	1 334
MANIFESTATIONS (AG)	3 811	3 760
DIVERS		
CESSION GUIDE DU VEXIN & PORT — VALHERMEIL		12 858
INTERETS À RECEVOIR	152	
DONS	92	
SOUSCRIPTIONS B VF PORT COMPRIS	2 500	595
SOUSCRIPTIONS MPVF PORT COMPRIS	750	1 084
SOUSCRIPTIONS VAGABONDAGES POETIQUES id	11 150	14 600
AUTRES CESSIONS & RECETTES	0	386
TOTAL RECETTES 2002	46 412,35	55 606,76

DEPENSES	BUDGET euros	REEL euros
ACHATS	381	305
DOCUMENTATION	1 220	1 226
BUREAUTIQUE	938	1 094
FRAIS DE PERSONNEL	0	
IMPOTS ET TAXES	0	
ACHAT GUIDE DU VEXIN FRANCAIS		11 645
IMPRESSION BULLETINS N° 49 & 50 & 51	9 909	9 695
AUTRES IMPRESSIONS & TABLE DES BULLETINS	2 744	1 454
OUVRAGE SVS « MODALITES DE CONSTRUCTION »	1 220	2 744
FRAIS DE RECEPTION (AG)	5 793	4 325
DROITS D'AUTEUR BEAUTES V & VAGABONDAGES POETIQUES	3 199	3 126
TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	457	100
COTISATIONS PAYEES A TIERS	300	549
LOYER SHURGARD POUR OUVRAGES	732	1 981
FRAIS DIVERS DE GESTION & FONCTIONNEMENT	305	100
FOURNITURES DE BUREAU	500	249
ASSURANCES	126	236
FRAIS FINANCIERS	3	2
LA POSTE : FRAIS D'ENVOI & TIMBRES	3 049	3 635
LA POSTE : RETOUR ENVELOPPES T	617	315
LA POSTE : FRAIS ENVOI BEAUTES VEXINOISES	500	5
LA POSTE : FRAIS ENVOI GUIDE DU VEXIN	600	377
LA POSTE : FRAIS ENVOI VAGABONDAGES POETIQUES	500	102
BRONZE DU BUSTE DE ROLAND VASSEUR	3 020	0
DEMARCHES JURIDIQUES	6 098	3 087
TOTAL DEPENSES 2002	42 208	46 350,54
RESULTAT DE L'EXERCICE 2002	4 204,63	9 256,22

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

ACTIF	REEL euros
IMMOBILISATIONS	9 425
MATERIEL DE SONORISATION (1991)	307
VISIONNEUSE (1993)	1 067
PANNEAUX D'EXPOSITION (1994)	1 470
POWERBOOK APPLE G3 + LOGICIELS ah (2000)	5 329
IMPRIMANTE HP jjg (2002)	309
PHOTOCOPIEUR jd (2002)	638
PANONCEAUX (2002)	305
STOCK DES OUVRAGES	33 180
VAGABONDAGES POETIQUES	4 680
BEAUTES VEXINOISES	24 000
LA MAISON PAYSANNE DU VEXIN FRANCAIS	4 500
CREANCES	6 540
VAGABONDAGES POETIQUES	841
BEAUTES VEXINOISES	250
LA MAISON PAYSANNE DU VEXIN FRANCAIS	
INTERETS À RECEVOIR	482
EDITIONS DU VALHERMEIL : DROITS AUTEUR G DU V F	4 966
DISPONIBILITES	13 513,58
CC LA POSTE	366,90
CC CREDIT MUTUEL	1,78
LIVRET CREDIT MUTUEL	13 144,90
TOTAL ACTIF 2002	**62 658,10**

PASSIF	REEL euros
FONDS PROPRES	62 131,08
FONDS ASSOCIATIFS	52 875
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 256
PROVISIONS	
COTISATIONS 2003 PERCUES D'AVANCE	268
DETTES	
LA POSTE : ENVELOPPES T	30
LA POSTE : DISTRIBUTION	230
TOTAL PASSIF 2002	**62 658,10**

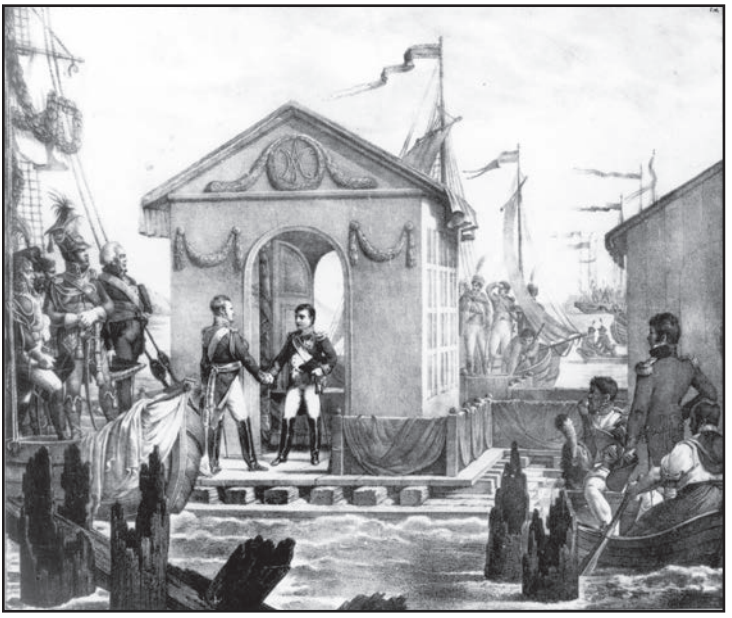

Photo du haut *:*
L'abbaye du Val à Mériel
Photo du bas *:*
L'entrevue de Tilsit entre Napoléon et Alexandre (B.N. estampe)

VISITE DE L'ABBAYE DU VAL

Saisissant hiatus dans la morne urbanisation de la région parisienne, l'abbaye du Val est, à vingt kilomètres de Paris, une oasis de fraîcheur et de verdure, hors du temps, loin de l'agitation et du bruit. Fondée en 1136 par Ansel de L'Isle, c'est la plus ancienne abbaye cistercienne du Val-d'Oise, antérieure à Royaumont et à Maubuisson.

Le 17 mai 2003 au matin, nous y étions accueillis par M. Serge Foucher, qui se consacre depuis quinze ans à ce monument, ruiné vers le milieu du XIX^e^ siècle par un constructeur parisien inconscient, et dont il a entrepris la restauration. Il a bien voulu nous en retracer l'histoire et nous expliquer le programme des travaux.

Les salles de l'imposant bâtiment des moines ont été dégagées et nettoyées, même si les pièces du rez-de-chaussée : sacristie, salle capitulaire et *scriptorium*, qui avaient été remblayées au XIX^e^ siècle, n'ont pas encore retrouvé leur volume d'origine. Le splendide dortoir des moines, l'un des plus beaux de France, est maintenant bien mis en valeur et un petit musée a été créé dans une salle attenante. À côté de ce bâtiment, les éléments restants du cloître sont en cours de consolidation. Les pierres tombales qui se trouvaient dans l'église détruite, mais aussi dans le cloître et dans la salle capitulaire, sont peu à peu récupérées et stockées dans un souterrain, avant d'être installées dans la sacristie. Enfin, émouvante initiative, la vie spirituelle est revenue dans ces murs avec des messes de Noël dans le *scriptorium*.

Les liens de l'abbaye du Val avec le Vexin sont nombreux et connus : elle y possédait des terres, des granges aux dîmes, et la famille de son fondateur, Ansel de L'Isle, a joué un rôle de premier plan dans le Vexin français pendant le Moyen âge et même au-delà. Quelques seigneurs locaux comme les Vallangoujard y furent en outre enterrés.

Ce que l'on sait moins, c'est que l'abbaye a connu après la Révolution une période d'intense activité, reconvertie en résidence mondaine sous l'Empire par son nouveau propriétaire, Regnaud de Saint-Jean d'Angély. À l'instar de Mortefontaine, elle est devenue un des lieux de rencontre favoris des notabilités de l'époque et quand on connaît Regnaud, on peut penser qu'à côté des conversations de salon, de nombreuses réunions de travail et discussions politiques y furent tenues.

L'abbaye avait traversé la Révolution sans trop de dommages et les aménagements qu'y fit le ménage Regnaud préfigurent le mouvement en faveur du style troubadour qui suivra. C'est le fameux Alexandre Lenoir, sauveur sous la Révolution de tant de

Les liens de l'abbaye du Val avec le Vexin sont nombreux et connus.

sculptures, qui fut chargé des travaux. Hortense Allart, une amie de Laure Regnaud, nous a laissé une description de sa chambre : Elle était faite selon l'ancien caractère de l'abbaye ; on avait gardé la forme d'une grande et belle chambre gothique ; un grand lit ciselé avec des rideaux suspendus avançait au milieu de la chambre ; les meubles étaient gothiques et très beaux ; les fenêtres en ogive avec de beaux vitraux[1].

Une grande statue en plâtre de Napoléon fut placée dans le parc, ainsi qu'un objet beaucoup plus insolite : le radeau de Tilsit ! Rappelons brièvement que l'entrevue de Napoléon avec Alexandre pour la signature du traité de Tilsit, qui tentait de partager l'Europe entre les deux empereurs, eut lieu en juillet 1807 sur des radeaux au milieu du Niémen. Idée quelque peu baroque mais qui montre l'importance que Napoléon et Alexandre accordaient au traité, il fut décidé que chacun emporterait dans son pays un des radeaux. On imagine le coût d'un tel charroi à travers toute l'Europe ! Le radeau arrivé à Paris fut offert à Regnaud qui l'installa au Val, sans doute sur l'étang nouvellement créé. Mais l'esprit de Tilsit fut vite oublié…

Merci en tout cas à M. Serge Foucher de nous avoir fait partager sa passion pour cette abbaye, et bonne chance pour les découvertes à venir lors des prochaines campagnes de fouille.

Philippe Champy

1. Madame de Saman (Hortense Allart), *Les Enchantements de Prudence*, p. 19. Voir aussi d'Olivier Blanc, *L'Éminence grise de Napoléon, Regnaud de Saint-Jean d'Angély,* et de Serge Foucher, « Regnaud de Saint-Jean d'Angély, propriétaire de l'abbaye du Val sous l'Empire », *Vivre en Val-d'Oise*, avril-mai 1998.

Une grande statue en plâtre de Napoléon fut placée dans le parc, ainsi qu'un objet beaucoup plus insolite : le radeau de Tilsit !

UN COUP DE SABRE A TRAVERS LE PLATEAU DU VEXIN?

La nationale 14, qui relie Paris à Rouen par Pontoise et Magny-en-Vexin, était devenue très meurtrière, surtout entre la Villeneuve-Saint-Martin et Arthieul, où elle est à trois voies, avec des créneaux de dépassement trop courts, et des bas-côtés insuffisants. Selon les chiffres de la DDE, on y compterait environ 5 tués et 10 blessés graves en moyenne chaque année.

C'est pourquoi le Conseil général du Val-d'Oise a décidé de la reconstruire, en y faisant une voie rapide (110 km/h.), sans croisements, avec un séparateur central et des fossés latéraux.

Or, nous sommes ici en plein cœur du Vexin français, dans un paysage très sensible, d'autant plus que le tracé occupe un dos de terrain, entre les vallées de la Viosne et de l'Aubette de Meulan. La route est visible de partout, à dix kilomètres à la ronde. Ainsi, la nouvelle route à quatre voies risque d'apparaître comme un coup de sabre à travers le paysage, les terroirs, la faune et la flore du Vexin.

La question a donc été inscrite à l'ordre du jour du Comité directeur de notre Association, réunie à Théméricourt le 22 juin dernier. Il a voté à l'unanimité une motion donc voici de larges extraits :

L'association des Amis du Vexin français ne conteste pas l'utilité du projet de mise en sécurité de la RN 14 entre la Villeneuve-Saint-Martin et Magny-en-Vexin. Il devrait permettre en effet de réduire le nombre des accidents et d'éliminer les bouchons qui se forment aux rétrécissements de la voie actuelle.

Elle fait cependant observer que ce projet aura un impact visuel considérable sur le paysage du plateau :
- d'une part sur le contexte paysager ;
- d'autre part sur les visions paysagères depuis la RN 14.

La nouvelle route risque d'apparaître comme un coup de sabre à travers le paysage et l'agriculture du Vexin français.

Le projet qui nous est présenté s'efforce d'atténuer cet impact et ce risque.

Il nous semble être de grande qualité, mais appelle de notre part un certain nombre d'observations et de suggestions :

1. *Insuffisance des itinéraires de traversée (pour piétons, cavaliers, pour engins agricoles, pour animaux sauvages), en particulier entre le village de Cléry et le hameau du Thillay. À notre avis, il faudrait prévoir un passage inférieur tous les deux ou trois kilomètres.*

La nationale 14, qui relie Paris à Rouen par Pontoise et Magny-en-Vexin, était devenue très meurtrière, surtout entre la Villeneuve-Saint-Martin et Arthieul.

Allée d'arbres entre Magny et Arthies.

2. Les alignements d'arbres. On comprend la nécessité de détruire certaines espèces fragiles ou difficiles à entretenir. Nous sommes d'accord pour privilégier les platanes (ou les tilleuls, ou les érables) pour aboutir à un peuplement homogène de part et d'autre de la nationale 14. En revanche, nous pensons qu'il faut conserver le principe d'un alignement bilatéral, conforme au modèle traditionnel, qui ne gênera nullement la vue sur la campagne, comme il est facile de le vérifier sur les sections actuellement plantées.
3. Les échangeurs mériteraient une étude paysagère plus poussée. On pourrait prévoir autre chose que des graminées à moyen développement sur les centres et les abords des giratoires.
4. Pourquoi des bassins de rétention quadrangulaires ? À notre avis, ils pourraient s'inspirer de la structure des mares traditionnelles, de forme ronde ou irrégulière, avec un environnement végétal spécifique (saules, etc., ou haies sauvages).
5. Les écrans acoustiques sont massifs et très laids ; ils pourraient être complétés par des haies épaisses évitant le risque des tags.
6. Les documents fournis ne permettent pas de se prononcer sur la signalétique (dimensions ? élévation ?) ni sur les clôtures (formes ? couleurs ?)
7. Notre association suggère fortement la création d'une aire de stationnement au Bord -Haut de Vigny, face à la société UFAC, en bordure de la parcelle dite la Croix Jacquedot, afin d'y établir une table d'orientation permettant de découvrir la variété et la richesse du relief du Vexin (vallée de l'Aubette, trouée de Meulan, forêt d'Arthies, l'Hautil).

Le Conseil général, la DDE, la DIREN (Direction régionale de l'environnement) et le PNR ont été sensibles au risque du « coup de sabre ». Ils ont constitué un groupe de travail, présidé par M^me^ Gaële de Bettignies, inspecteur des sites, qui s'est réuni plusieurs fois cet été.

L'objectif premier du groupe de travail a été de tendre vers la transparence visuelle de la voie qui file sur le plateau sans arrêter le regard, et de minimiser tous les obstacles : séparateur central, panneaux de signalisation, volumes de terre longitudinaux, déviation de Cléry, écrans acoustiques, échangeurs ; tout élément saillant a été mesuré à l'aune de cet objectif.

L'évacuation des eaux et le rétablissement des voies agricoles ont constitué un autre thème de travail.

La faune, enfin, pour des questions touchant la préservation des continuités biologiques permettant la circulation des grands mammifères.

Beaucoup d'objectifs ont pu être atteints, quelques autres ne le seront, pensons-nous, que si nous prolongeons la réflexion du groupe jusqu'à la veille de la réalisation.

(extrait du bilan présenté à la Commission des Sites).

Au 13 octobre il restait un pont essentiel à régler : le maintien du double alignement d'arbres.

Au 13 octobre il restait un point essentiel à régler : le maintien du double alignement d'arbres. Dans le projet initial, la DDE avait

admis le principe d'un alignement unilatéral, sous des prétextes divers (« Des alignements d'arbres bilatéraux n'ont pas été retenus afin de conserver les vues. De plus, ils n'ont leur raison d'être que sur des routes étroites où ils peuvent former une voûte »).

À la dernière réunion de la Commission des Sites, les Amis du Vexin sont intervenus pour faire rétablir le principe du double alignement, « fort trait de caractère de la N 14, » comme l'écrit le directeur de la DDE lui-même. En outre, planté derrière des fossés, le double alignement améliore la visibilité de la voie et évite l'éblouissement par les engins circulant dans l'autre sens sur les voies de desserte.

Finalement, la Commission départementale des sites a donné un avis favorable au projet, mais en recommandant le rétablissement du double alignement.

Jacques Dupâquier

Finalement, la Commission départementale des sites a donné un avis favorable au projet.

ÉPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION D'ACHÈRES

Le Comité scientifique du PNR a eu à traiter, à plusieurs reprises, de questions liées à la qualité des sols et des eaux dans le PNR. Celle de l'épandage des boues de la station d'épuration d'Achères sur les terres du Vexin fait partie de celles-là. Au moment où le Comité syndical doit une nouvelle fois prendre position sur ce projet, il nous a semblé de notre devoir d'établir une note de synthèse, faisant état de ce que les spécialistes (universitaires, chercheurs et techniciens) savent ou ne savent pas encore sur cet enjeu environnemental d'importance. Nous souhaitons également apporter un éclairage sur les fluctuations réglementaires qui en découlent. Une telle contribution nous semble d'autant plus utile qu'un sentiment d'inquiétude suscite, dans la population et chez les élus, un refus général de l'épandage des boues d'épuration, comme peut en témoigner la lecture des registres de l'enquête publique. Si le Comité syndical le juge utile, le Comité scientifique pourra compléter prochainement cette première fiche de synthèse.

1. Regards opposés sur la valorisation agricole d'un déchet, les boues

L'agriculture moderne nécessite des apports en azote et en phosphore. La production d'engrais azotés chimiques est consommatrice d'énergie ; quant aux phosphates, ils sont obtenus par extraction de roches, qui ne sont donc pas une ressource renouvelable. Dans cette perspective, le recyclage de l'azote et du phosphore contenu dans les boues résiduelles de stations d'épuration peut sembler judicieux, du moins du point de vue du développement durable.

Or, le décret de décembre 1997 classe les boues d'épuration dans la catégorie des déchets : elles sont en effet issues des multiples traitements que subissent les eaux usées, dans le but de leur rendre une qualité suffisante pour pouvoir les rejeter dans le milieu naturel. De ce fait, l'épandage des boues n'est possible que si l'exploitant est en mesure d'en démontrer l'intérêt agronomique. Notons que la réglementation européenne concernant l'agriculture biologique exclut l'usage des boues (pas de reconnaissance de valeur fertilisante propre). De même, il est spécifié que, pour l'attribution de l'« écolabel » européen, un produit qualifié d'amendement des sols ne doit pas contenir de boues d'épuration.

L'agriculture moderne nécessite des apports en azote et en phosphore.

2. L'apport en matière organique : une idée reçue à combattre

L'argument mis en avant par les défenseurs de l'épandage des boues, selon lequel leur produit serait susceptible d'améliorer le déficit des sols en matières organiques, est explicitement contredit dans le rapport du cabinet Andersen sur les boues (février 2002), qui porte l'en-tête de la SEDE (société chargée de la commercialisation des boues d'Achères) : « Les boues contiennent aussi de la matière organique, dans une forme et dans une proportion peu susceptibles d'avoir un impact positif sur les propriétés physiques des sols ». En effet, diverses études montrent que, du fait de l'hétérogénéité des boues, l'impact agronomique de cette matière organique est aléatoire, sachant que celle-ci minéralise en général trop rapidement pour contribuer efficacement à l'humification des sols agricoles.

Opter pour l'épandage des boues sur les terres vexinoises reviendrait à ne privilégier que l'intérêt en azote, mais celui-ci est qualifié de « mineur » dans le dossier technique de l'enquête publique, et en phosphore, dont nos sols – selon la Chambre d'agriculture – sont richement pourvus. Ce serait aussi aller au-devant de graves risques de pollutions par les métaux lourds et polluants organiques.

3. Des éléments fertilisants, mais aussi beaucoup de polluants

Les boues contiennent des éléments indésirables : métaux lourds et micropolluants organiques. La réglementation a établi des valeurs-seuils pour les teneurs en éléments-traces métalliques et certains composés organiques contenus dans les boues, compte tenu du risque de leur concentration dans les végétaux cultivés. À titre d'exemple, pour le cadmium, les boues ne doivent pas en contenir plus de 10 g/t de matière sèche ; l'apport maximum au sol, cumulé sur dix ans, ne doit pas dépasser 150 g/ha ; et la teneur finale maximale du sol ne doit pas dépasser 2 g/t de terre sèche : Si l'un de ces indicateurs dépasse la valeur fixée, l'épandage des boues est interdit.

Les promoteurs de l'épandage ont tendance à défendre la position selon laquelle, du moment que la composition des boues respecte les normes, elles peuvent être épandues. Force est de constater que la situation est plus complexe et devrait susciter plus de réserves. Se pose en effet la question du respect de ces normes et des techniques d'épandage. Ces seuils sont par ailleurs régulièrement revus à la baisse, au fur et à mesure que des études écotoxicologiques affinent les connaissances.

3. Une réglementation de plus en plus restrictive

De 1997 à 2004, la teneur limite en cadmium a été divisée par 2. Il est prévu qu'elle soit divisée encore par 5, au plus tard en 2015. Le Comité économique et social de l'Union Européenne

Les boues contiennent des éléments indésirables : métaux lourds et micropolluants organiques.

justifie cette évolution dans un rapport publié en octobre 2000 et appelle son accélération. Parmi les conclusions, notons que le CES recommande :
- la Directive devrait prévoir que l'objectif à long terme est de rendre les éléments fertilisants non pollués à l'agriculture ;
- la teneur en métaux des boues dont l'usage est autorisé doit être sérieusement réduite.

Dès lors, il apparaît peu responsable aujourd'hui de se réfugier derrière la seule réglementation nationale actuelle.

Dans l'optique de la protection des sols et de la qualité des eaux, il convient de ne pas occulter le fait que les polluants contenus dans les boues s'ajoutent à ceux se retrouvant dans toutes les formes d'amendements, y compris les divers composts d'ordures ménagères et même les engrais minéraux. La prise en compte de leurs effets cumulatifs sur l'environnement, dans les calculs de flux des polluants, est impérative.

5. Fuite des polluants par ruissellement et relief

Un des arguments soulevés par quelques associations au cours de l'enquête publique n'a pas reçu l'attention méritée. Les rapports scientifiques insistent sur le fait que, si le risque de transfert des polluants par percolation à travers les sols semble négligeable, les transferts par érosion hydrique des sols et ruissellement pourraient être considérables.

La limite réglementaire détermine une distance minimale à respecter entre le lieu d'épandage et le plus proche cours d'eau qui varie selon la pente du versant (ex. : 100 m pour une pente de 7 %). Dans le contexte vexinois, il semble impensable d'autoriser l'épandage des boues sur des parcelles présentant des phénomènes d'érosion et de ravinement, qui interfèrent dans ces normes théoriques. En effet, les micropolluants organiques et les éléments-traces métalliques « s'assimilent » par floculation aux particules du sol érodées et sont donc susceptibles d'être transportées vers la base des versants, pire vers le réseau hydrographique.

Conclusion

L'épandage des boues est susceptible de contribuer à la pollution des sols et des cours d'eau, mais pose également des problèmes de santé publique, ainsi que d'image pour l'agriculture vexinoise.

Le Comité scientifique du PNR

L'épandage des boues est susceptible de contribuer à la pollution des sols et des cours d'eau

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT AU SUJET DE L'AÉRODROME DE CORMEILLES

L'Association des Amis du Vexin français, auxquels s'étaient jointes plusieurs associations ci-après citées, avait déposé une requête en annulation du refus implicite d'annuler l'arrêté du 13 novembre 1998 modifiant les conditions d'exploitation de l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin. Une motion en ce sens avait été prise par le Conseil d'administration le 7 janvier 2001. Par une décision n° 230388, prise le 7 mai 2003, que nous reproduisons in extenso, le Conseil d'État a annulé la décision implicite du ministre de l'équipement, des transports et du logement et condamné l'État à verser à notre association et à celles qui s'y étaient associées, une somme de 3 600 euros. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision.

« Le Conseil d'État statuant au contentieux (Section du contentieux, 8e et 3e sous-section réunies)

Sur le rapport de la 8e sous-section de la Section du Contentieux

Vu la requête sommaire et le mémoire complémentaire, enregistrés les 16 février et 18 juin 2001 au secrétariat du contentieux du Conseil d'État, présentés pour l'Association Des Amis Du Vexin Français, dont le siège est Maison du parc naturel régional du Vexin Français, Château de Théméricourt à Théméricourt (95450), l'Union Des Amis Du Parc Naturel Régional Du Vexin Français, dont le siège est mairie de Vigny à Vigny (95450). l'Association Pour La Protection du Site de Grisy-les-Plâtres, dont le siège est 12, rue de l'Isle à Grisy-les-Plâtres (95810), l'Association de Défense des Intérêts des Riverains de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles, dont le siège est à la mairie de Cormeilles-en-Vexin (95830) et autres demandent au Conseil d'État :

1. D'annuler la décision implicite par laquelle le ministre de l'équipement, des transports et du logement a rejeté leur recours gracieux du 16 août 2000 tendant à l'abrogation de l'arrêté du 13 novembre 1998 portant restriction d'usage de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin dans le but de réduire les nuisances sonores autour de la plate-forme ;
2. De condamner l'État à leur payer la somme de 24 000 F (3 659 euros) au titre de l'article L. 761 -1 du code de justice administrative

Vu les autres pièces,
Vu la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales,
Vu le code de l'environnement ;
Vu le code de l'aviation civile ;
Vu la loi n° 85-696 du 11 juillet 1985
Vu le décret n° 83-1 025 du 28 novembre 1983
Vu le code de justice administrative
Après avoir entendu en séance publique
- le rapport de M. El Nouchi, Maître des Requêtes,
- les observations de la SCP Waquet, Farge, Hazan, avocat de l'Association des Amis du Vexin Français et autres,
- les conclusions de M. Bachelier, Commissaire du gouvernement

Sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête

Considérant qu'aux termes de l'article 2 de la loi du 11 juillet 1985 relative à l'urbanisme au voisinage des aérodromes, dont les dispositions ont été codifiées à l'article L. 571-13 du code de l'environnement : « L'autorité administrative peut créer, pour tout aérodrome visé à l'article L. 47-2 du code de l'urbanisme, une commission consultative de l'environnement. La commission est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur les zones affectées par le bruit » ; qu'aux termes de l'article 11 du décret du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers, dont les dispositions sont applicables à cette commission : « À défaut de dispositions réglementaires contraires, et, sauf urgence, les membres des organismes consultatifs reçoivent, cinq jours au moins avant la date de leur réunion, une convocation écrite comportant l'ordre du jour et, éventuellement, les documents nécessaires à l'examen des affaires qui y sont inscrites » ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier, et qu'il n'est pas contesté, que le projet d'arrêté portant sur les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin, qui était nécessaire à l'examen de ce projet par la commission consultative de l'environnement, n'a été transmis aux membres de cette commission que le 9 novembre 1998 en vue d'une séance qui s'est tenue le 12 ; que, dans les circonstances de l'espèce et eu égard à l'importance particulière de ce document, sur lequel s'est concentré l'essentiel des débats de la commission, cette transmission tardive a constitué un vice substantiel entachant la régularité de la procédure de consultation ; que, par suite, les associations requérantes sont

fondées à soutenir que les dispositions de l'article 11 du décret du 28 novembre 1983 ont été méconnues et à demander l'annulation de la décision implicite par laquelle le ministre de l'équipement, des transports et du logement a rejeté leur demande tendant à l'abrogation de l'arrêté du 13 novembre 1998 « Portant restriction d'usage de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles dans le but de réduire les nuisances sonores autour de la plate-forme » ;

Sur les conclusions tendant à l'application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative -

Considérant qu'il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de faire application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative et de condamner l'État à payer aux associations requérantes la somme que celles-ci demandent au titre des frais exposés par elles et non compris dans les dépens

DÉCIDE :

Article 1 : La décision implicite par laquelle le ministre de l'équipement, des transports et du logement a rejeté la demande des associations requérantes tendant à l'abrogation de l'arrêté du 13 novembre 1998 portant restriction d'usage de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles dans le but de réduire les nuisances sonores autour de la plate-forme ainsi que ledit arrêté sont annulés.

Article 2 : L'État versera une somme de 3 600 euros à l'Association des Amis du Vexin Français, à l'Union des Amis du Parc Naturel Régional du Vexin Français, à l'Association pour la Protection du Site de Grisy-les-Plâtres et à l'Association de Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'Association des Amis du Vexin Français, à l'Union des Amis du Parc Naturel Régional du Vexin Français, à l'Association pour la Protection du Site de Grisy-les-Plâtres, à l'Association de Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles et au Ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

L'État versera une somme de 3 600 euros à l'Association des Amis du Vexin Français.

ÉNERGIE ÉOLIENNE DU VENT !

Sous prétexte de faire participer l'Europe à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre, mais surtout pour donner des gages aux groupes de pression antinucléaires, la Commission européenne, par sa directive 2001/77 du 27 septembre 2001, a enjoint à la France de porter de 15 % à 21 %, d'ici à 2010, la part de l'électricité produite à partir de « sources d'énergie renouvelables » (hydraulique, solaire, éolienne).

Comme on ne peut espérer accroître sensiblement la part de l'hydroélectricité ni attendre de résultats significatifs du développement de l'énergie solaire, le gouvernement a décidé de concentrer ses efforts sur l'énergie éolienne, dont la part devrait passer de 0,11 % à 6 % en sept ans.

Sans attendre les injonctions européennes, la France avait lancé dès 1996 le programme *Eole 2005* : 55 installations totalisant 360 MW, mais les retards s'accumulèrent pour toutes sortes de raisons, si bien que 30 MW seulement furent installés, notamment en Corse et dans la région Languedoc-Roussillon, ce qui ne représente encore que 0,1 ‰ des capacités électriques totales de production. Or, pour se conformer aux directives de la Commission, il faudrait construire 7 000 à 8 000 éoliennes, d'une puissance moyenne de 2 MW.

Le coût initial d'une installation dépassant un million d'euros, le prix du kilowatt produit est environ trois fois supérieur au prix courant de l'électricité. Il faut d'énormes subventions pour le rendre attractif. C'est pourquoi l'État, par arrêté du 8 juin 2001, a obligé EDF à acheter l'électricité d'origine éolienne au prix faramineux de 83,80 € le MWh (les 5 premières années, avec baisse dégressive jusqu'à 44,20 € à partir de la seizième année), alors que le prix de l'électricité nucléaire n'est que de 9 €, et le prix moyen du marché de 25 €. Décision ruineuse pour EDF, qui devra relever à terme ses prix de vente de 3 à 10 %, selon que l'objectif européen sera atteint ou non. Décision juteuse pour les installateurs qui pourront ainsi tirer de leur capital un intérêt de 7 à 20 %. En perspective, beaucoup d'argent à gagner pour les promoteurs, beaucoup de pressions, plus ou moins légales, sur les élus. Mais peu à espérer pour la construction mécanique française : les Danois, qui ont pris de l'avance, sont maîtres du marché des éoliennes.

Le coût initial d'une installation dépassant un million d'euros, le prix du kilowatt produit est environ trois fois supérieur au prix courant de l'électricité.

C'est en vain que la Commission de régulation de l'électricité, saisie de ce projet d'arrêté par le Gouvernement, avait émis un avis négatif dès le 5 juin 2001. En voici la conclusion : « Au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent, la CRE considère que le

Un paysage du Vexin massacré par une batterie d'éoliennes ?

tarif proposé entraîne des rentes indues aux producteurs éoliens, qui se traduiront par une augmentation significative du prix de l'électricité en France, et représente un moyen exagérément coûteux pour la collectivité d'atteindre l'objectif de développement de la filière que s'est fixé le Gouvernement. Elle émet, en conséquence, un avis défavorable sur ce projet d'arrêté ».

Attirés par l'odeur de l'argent facile, les promoteurs se sont précipités sur le gâteau comme des mouches sur de la confiture : plus de 2 000 projets ont été déposés pour une puissance totale de 12 000 MW, alors que l'objectif gouvernemental était seulement de 7 000 MW ! Projets d'implantation n'importe où et n'importe comment, sans aucun souci de l'environnement, sans schéma directeur d'ensemble, sans étude des capacités du réseau local à absorber l'énergie produite. Dans la seule région Languedoc-Roussillon, ont été déposés six cents projets de machines d'une hauteur de 90 à 125 mètres et d'un diamètre de 6 mètres à la base, visibles à 20 km à la ronde, c'est-à-dire sur tous les horizons. L'Ouest et le Nord de l'Oise sont visés par de nombreux projets de parcs éoliens ; il est même question d'en implanter un à Saint-Clair-sur-Epte, dans le Parc naturel régional du Vexin !

On imagine l'impact sur l'environnement : des mâts de 80 à 110 mètres de haut, des pales de 40 mètres, un massacre d'oiseaux, un bruit insupportable pour les riverains situés à moins de 500 mètres (1 000 mètres sous le vent). Il faut être sourd et aveugle pour affirmer que « les éoliennes participent à la construction d'un paysage symbolisant l'édification d'une nouvelle société ». Quel paysage ? Quel symbole ? Quelle société ? On reconnaît le langage favori des technocrates, qui cherchent à justifier la destruction des paysages traditionnels et le saccage de notre cadre de vie.

Pour limiter les abus, le Sénat a adopté, en première lecture, le 24 octobre 2002, une proposition de loi du sénateur Jean-François Le Grand relative à l'implantation des éoliennes. Les dispositions retenues s'articulent en six articles :

- toutes les éoliennes doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ;
- cette demande est soumise pour avis à la commission départementale des sites ;
- tous les projets de puissance égale ou supérieure à 2,5 MW doivent comprendre une étude d'impact, les autres une « notice d'impact » ;
- une enquête publique est obligatoire pour les éoliennes de plus de douze mètres ;
- le Conseil général peut élaborer un schéma départemental indiquent les secteurs géographiques les mieux adaptés ;
- les promoteurs doivent constituer des garanties financières destinées à assurer la remise en état du site en fin d'exploitation.

Attirés par l'odeur de l'argent facile, les promoteurs se sont précipités sur le gâteau comme des mouches sur de la confiture

En outre, si la centrale éolienne dépasse 4,5 MW, le futur exploitant doit obtenir du ministre chargé de l'énergie une « autorisation d'exploiter » ; et du préfet un certificat comme quoi il a droit à l'obligation d'achat.

Ces garanties n'ont pas suffi à calmer l'inquiétude des populations concernées. La plupart des projets, dès qu'ils sont connus, ont suscité de fortes oppositions, tels celui du Larzac, celui de la « Montagne ardéchoise », celui de Saint-Thégonnec dans le Finistère, ceux de Clitourps et de Sortosville-en-Beaumont dans le Nord-Cotentin. Les motifs indiqués sont presque toujours les mêmes : information insuffisante, impact visuel et sonore de ces énormes machines, menace pour le tourisme (une fois l'effet de curiosité passé), dépréciation des propriétés (de l'ordre de 10 %). Du coup, l'attitude des élus devient de plus en plus négative, à l'exception de ceux du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, de la Guadeloupe et de la Réunion. En Bretagne et dans la région Languedoc-Roussillon, on souhaite un zonage du territoire, de manière à limiter la prolifération des éoliennes.

Comme le note J.-M. Germa (*Le Monde*, 6 juillet 2001) « les nouveaux tarifs d'achat par EDF de l'électricité produite par les centrales à vent, annoncées par le Gouvernement, font de l'éolien un business comme un autre. Ses promoteurs se comportent comme des promoteurs immobiliers et suscitent des phénomènes de rejet. Il n'y a plus qu'à espérer un assainissement si on ne veut pas tuer les chances des énergies renouvelables ».

On est donc passé des oppositions ponctuelles (du type Lodévois-Larzac) à la formation d'un front de la méfiance, soutenu par les grandes associations de protection de la nature (Ligue urbaine et rurale, Société de protection de la Nature, Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, Association pour la protection des sites des abers, etc.) et par beaucoup d'élus, même verts (Jean-Paul Delaitte).

En outre les économistes ont pris conscience des limites de l'énergie éolienne : dispersion et mauvaise implantation des projets, caractère aléatoire de la production (un article du *Figaro économique* en date d'août 2003, déplorait, à l'occasion de la canicule, le faible développement de l'énergie éolienne, alors que, pendant cette période, il n'y avait pratiquement pas de vent !). Ajoutons que les comportements des nouveaux investisseurs, qui n'obéissent qu'à la seule logique spéculative (prendre rang sur un site, dans la file d'attente et revendre au bon moment) discréditent et freinent donc le développement de l'énergie éolienne. Enfin, le dispositif n'a pas permis le développement d'une filière française : 80 % des matériels installés sont importés (et même 95 % si l'on exclut les petites éoliennes de la société Verget).

Ces garanties n'ont pas suffi à calmer l'inquiétude des populations concernées.

Il est permis de penser que les inconvénients économiques de l'énergie éolienne l'emporteront sur les avantages, sauf dans des cas très limités (Corse, DOM-TOM), d'autant plus que les installations offshore sont très chères. Une politique d'incitation fiscale pour l'isolation thermique des logements serait probablement plus efficace pour réduire l'émission de gaz à effet de serre. La France est d'ailleurs, avec la Suède, le pays européen qui rejette le moins de gaz carbonique pour la production d'électricité : 74 gr. par kWh, contre 336 pour le Danemark, 451 pour le Royaume-Uni, et 490 pour l'Allemagne. Il est stupéfiant que la Commission européenne n'en ait pas tenu compte dans la directive 2001/77.

En conclusion, il semble urgent d'encadrer et de limiter la prolifération des éoliennes, de reconsidérer le tarif d'achat par EDF, d'adapter le dispositif réglementaire par un retour à la procédure des appels d'offres, de favoriser l'émergence d'une véritable filière française de production des éoliennes, et surtout d'informer mieux et en temps utile les populations concernées.

En attendant, nous nous opposerons fermement à l'installation de ces monstrueuses machines dans le Vexin français en général, et sur le territoire du Parc en particulier.

Jacques Dupâquier

Avant 1945, avant la modernisation, l'agriculture est immuable.

UNE AUTRE APPROCHE HISTORIQUE DE LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

L'histoire de la modernisation de l'agriculture depuis la deuxième guerre mondiale a donné lieu à une trame d'interprétation très répandue dans le monde agricole et para-agricole et dans l'opinion publique. L'objet du présent texte est de défendre l'idée qu'une autre interprétation de cette modernisation est possible si l'on élargit le cadre historique et analytique du phénomène.

La trame traditionnelle

La trame couramment utilisée pour analyser la modernisation de l'agriculture lors des « trente glorieuses » est la suivante :

— Avant 1945, avant la modernisation, l'agriculture est immuable et le spectre de la famine menace la société.
— En 1945, l'Europe a faim, c'est un problème de production agricole. Le gouvernement français veut moderniser l'agriculture pour augmenter sa couverture alimentaire.
— 1959 Stresa. L'Europe agricole se fait sur le consensus de la recherche de la sécurité alimentaire.
— 1960-62 : les lois de modernisation agricole ont pour but d'augmenter la production, d'assurer la parité des revenus, maintenir des prix bas. Sur la période la population agricole connaît une mutation majeure.
— 1970-1980 : l'objectif de sécurité alimentaire est atteint, nous sommes aujourd'hui excédentaires. De nouveaux problèmes se posent.

Cette trame n'est pas « fausse », mais elle souffre à mon sens de deux faiblesses majeures : la première et la plus fondamentale, c'est qu'*elle ne rend pas bien compte de l'action des pouvoirs publics* et surtout de ses motivations, la seconde est qu'*elle s'inscrit dans un temps trop court* (quarante ans) pour rendre compte de la dynamique de la société dans laquelle s'inscrit l'activité agricole. On peut en ajouter une troisième, qui est *une analyse insuffisante des conséquences économiques et techniques exactes de la modernisation de l'agriculture* sur la nature même de l'activité agricole dans un contexte d'accroissement des échanges et de faible coût de l'énergie. J'ai mis en italique les points principaux dont on verra qu'ils

En 1945, l'Europe a faim, c'est un problème de production agricole.

peuvent donner lieu à une interprétation différente voire une contestation radicale.

Une autre trame, et vraisemblablement plusieurs, sont possibles. Je vais donc en présenter une autre selon un autre point de vue qui est de replacer l'agriculture comme un élément parmi d'autres de l'organisation et de la puissance des nations.

Comme il s'agit de raconter une histoire, j'ai gardé la trame chronologique.

Entre les origines et 1945, la révolution agronomique anglaise et le siècle de l'industrialisation

Avant 1945, avant la modernisation, l'agriculture est immuable et le spectre de la famine menace la société. (Je reprends les éléments de la trame traditionnelle auquel l'analyse qui suit apporte des modifications substantielles).

L'Europe est marquée au XVIIIe et au XIXe siècle par deux mutations qui s'épaulent l'une et l'autre : la révolution agronomique anglaise et l'industrialisation (anglaise, elle aussi).

La révolution agronomique anglaise ou, pour mieux dire, l'invention de la science agronomique, rompt avec deux siècles de famine (XVIe — XVIIe siècles). Pendant deux siècles en effet, sous le coup des guerres, de l'accroissement de la pression fiscale et donc de la monétarisation de l'économie, de la constitution des monarchies centrales, la petite propriété a reculé en Europe au profit de la constitution de propriétés foncières énormes détenues par un nombre limité de personnes.

Ces grands propriétaires ont un seul souci : maximiser les productions de rente au détriment des productions vivrières : essentiellement les céréales, seul produit qui se conserve et se transporte facilement, et qui peut donc donner lieu à un marché (mais il faudrait aussi citer la laine et le vin). Ces grands domaines très semblables aux domaines que l'on voit actuellement au Brésil sont caractérisés :

1. par des pratiques agronomiques nulles qui créent des systèmes déséquilibrés et donc fragiles, puisque le propriétaire a comme seul but d'exporter et donc de produire un maximum de blé. Ces systèmes sont donc très sensibles aux aléas climatiques, mais ces aléas n'affectent pas les propriétaires puisque la diminution des récoltes est plus que compensée par l'augmentation des prix. Les mauvaises années donnent lieu à des spéculations monstrueuses et la constitution de fortunes sur la faim : la disette accroît la concentration des richesses.
2. par la paupérisation de la petite et moyenne paysannerie et le développement d'un « prolétariat rural » exploité dans les grands domaines, paupérisation ayant pour principales causes l'accrois-

Avant 1945, avant la modernisation, l'agriculture est immuable et le spectre de la famine menace la société.

sement de la pression fiscale et la spoliation par les nobles avec le soutien de l'état des droits coutumiers qui servaient souvent de filet en cas de famine.

Sur ce chapitre on peut consulter les ouvrages d'Hugues Neveux, *Les révoltes paysannes en Europe*, et P. Goubert *La vie quotidienne des paysans français au XVII^e siècle*.

À partir du XVIII^e siècle, en Angleterre puis en France des grands propriétaires développent une nouvelle approche, que ce soit d'un point de vue social, économique ou agronomique. Ce mouvement est notamment illustré en France par les physiocrates. Ce mouvement dans la ligne des lumières se caractérise :

1. Par une approche plus humaniste (cela se fait de moins en moins de laisser mourir de faim ses ouvriers agricoles).
2. Par une approche plus scientifique : l'acclimatation des plantes venues d'Amérique, la théorisation des bonnes pratiques agronomiques etc.
3. Par une approche économique différente : le commerce, la première vague de colonisation et l'industrialisation naissante créent de nouvelles richesses qui diminuent l'importance du blé et augmentent la demande en produits animaux, la viande et le lait.

Agronomiquement cela se traduit par une augmentation de la production de lait et de viande, par une meilleure association entre élevage et polyculture, par l'idée de « cultiver l'herbe ». C'est le fameux assolement triennal. Le cœur de la démarche agronomique, c'est la fertilité du sol.

D'un point de vue agronomique, on atteint sans aucun doute un optimum, un âge d'or qui connaîtra sa pleine expansion avec la mécanisation dans les années cinquante, c'est-à-dire avant que les nouveaux paradigmes de développement de la chimie et de la spécialisation, qui marquent un retour désastreux à des pratiques de monoculture, ne fassent leurs effets destructeurs. À l'heure actuelle, une partie au moins du courant de l'agriculture biologique se réclame de l'héritage scientifique des agronomes pédologues, des écoles russe, française, anglaise. Un des pères de l'agriculture biologique est un anglais, Howard, dont la pensée inspire la *Soil Association*, une puissante organisation d'agriculture biologique qui regroupe essentiellement d'assez gros propriétaires soucieux de fertilité des sols. C'est pourquoi d'ailleurs la stigmatisation de l'agriculture biologique comme une agriculture figée et crispée sur un corpus de savoirs immuables relève d'une mauvaise connaissance des paradigmes et des réalités de l'agriculture biologique.

À partir du XVIII^e siècle, en Angleterre puis en France des grands propriétaires développent une nouvelle approche.

Il est de toute façon faux, comme on l'a vu, de croire que l'agriculture a, des origines à 1945, vécu selon un modèle social et technique stable et immuable.

1870, En France, la peur de l'industrialisation bloque le processus

L'industrialisation va de pair avec l'émergence de ce qu'il convient d'appeler le prolétariat ouvrier. La société française du XIXe siècle va lentement se crisper jusqu'à la grande crise de 1870 et de la Commune de Paris.

Les premiers gouvernements de la IIIe République et leur base bourgeoise libérale se méfient des ouvriers qui sont rouges comme des grands propriétaires qui sont royalistes. Comme la France n'est pas alors en retard d'industrialisation par rapport à la Prusse, ils analysent également la défaite non comme l'effet d'un retard technique (ce qu'elle n'est pas en effet) mais comme une défaite politique et morale.

Leur action, quoiqu'ils se soient proposés, a conduit :

— à ralentir l'industrialisation de la France pour éviter le péril rouge. À cet égard la France est entre 1871 et 1914 la principale place financière en terme de levée de fonds : l'idée est qu'il est sage que les capitaux français industrialisent le Mexique plutôt que le Poitou : oui pour des ouvriers, oui pour des industries, mais plutôt chez les autres.

— au renforcement d'une classe moyenne paysanne, petits propriétaires à la fois conservateurs (anti-rouges) et républicains (anti-blancs), bref des radis-radicaux selon la formule de Clemenceau : rouge à l'extérieur, blanc à l'intérieur.

— à réarmer moralement le peuple français notamment par le travail de l'école et le passage de la conscription au service militaire.

L'évolution de l'image du paysan dans la mentalité des classes privilégiées, au cours du siècle sanctionne cette évolution. Le paysan qui, au XVIIIe siècle passait pour une sorte de sous-homme fruste, inculte, sale et violent devient au cours du XIXe siècle l'antithèse de l'ouvrier : le populaire sain face au populaire ivrogne et perverti par « Babylone, la grande prostituée ». Toute une idéologie agrarienne traverse la société française, idéologie qui s'incarne dans la politique de préservation d'une base nationale paysanne : le paysan, socle de la nation.

Voir pour cela le texte de Bertrand Hervieu « *des paysans qui ont osé* », mais aussi les œuvres de Georges Sand, d'Eugène Sue…

La victoire de 1918 saigne la France mais conforte la société française dans ses choix : les paysans disciplinés ont payé un lourd tribut, la valeur guerrière des paysans-soldats — obéissance, endurance — a été la base de la victoire, ce qui est vrai tant il est difficile de l'attribuer à la pénétration stratégique des officiers supérieurs qui, du point de vue de la doctrine militaire, était largement surclassés par leurs homologues allemands !

L'évolution de l'image du paysan dans la mentalité des classes privilégiées, au cours du siècle sanctionne cette évolution.

De Gaulle et l'industrialisation de la France

Cette doctrine de la valeur militaire du soldat comme élément-clef de la victoire va rester dominante, mais bien sûr pas exclusive, jusqu'en 1940. Même si la France développe des armes, elles sont peu intégrées dans la stratégie. De Gaulle, soutenu à l'époque par Pétain, tente sans succès de développer une théorie de l'arme blindée qui ne soit pas un simple appui du fantassin. C'est exactement cette doctrine que développera et mettra en application l'armée allemande.

L'effondrement de 1940 est un séisme politique grave qui donne lieu à des interprétations différentes, même chez les plus conservateurs.

Philippe Pétain, marqué par les crises de 34 et 36, par la guerre d'Espagne et par les méthodes d'endoctrinement du Reich, reste persuadé que l'effondrement est, comme en 1870, d'abord moral. Il pense d'ailleurs que l'Allemagne a gagné et va gagner contre l'Angleterre. Le redressement de la France passe par le réarmement moral qui a été abandonné après la guerre de 14.

Charles de Gaulle, sans évacuer totalement l'argument de l'effondrement moral, pense que l'industrie et la technique sont désormais devenues les facteurs prépondérants de la victoire, le plus industrialisé est le plus fort. C'est là dessus que se fonde sa foi dans la victoire finale de l'Angleterre et des alliés. Il pense donc que le redressement de la France passe par une industrialisation. (Cf *Résurrection* de Christophe Nick).

Et de fait, en 1945, de Gaulle et la coalition s'attellent à l'industrialisation de la France. La quatrième république y travaille. La certitude de de Gaulle est telle qu'il est généralement admis que le choix d'abandonner l'Algérie en 1960 repose sur l'analyse que la France n'a pas les moyens de rester une puissance coloniale et de devenir une puissance industrielle et qu'il faut donner *in fine* la priorité à l'industrie.

L'industrialisation exige un transfert de main-d'œuvre

Mais dans une France démographiquement faible depuis 150 ans, l'industrialisation pose un problème de transfert de main-d'œuvre. Trois solutions s'offrent à court terme : les femmes, les étrangers, les agriculteurs. Les pouvoirs publics utiliseront les trois à la fois, pour aller vite et aussi pour diminuer les tensions sociales.

Alors ? A-t-on modernisé l'agriculture pour libérer la main-d'œuvre en vue de l'industrie, ce que l'on avait gelé durant quatre-vingts ans ou a-t-on modernisé pour augmenter la production ?

Ce qui est certain, c'est que la fonction stabilisatrice de la société paysanne n'est plus, en 1945, à l'ordre du jour.

Et de fait, en 1945, de Gaulle et la coalition s'attellent à l'industrialisation de la France.

1945, une faim aux causes peu agronomiques

En 1945, l'Europe a faim, c'est un problème de production agricole. Le gouvernement français veut moderniser l'agriculture pour augmenter sa couverture alimentaire.

Peut-on nier que l'Europe a eu faim entre 1939 et 1945 ? Non, bien sûr, mais on ne peut affirmer que le problème était un problème technique de sous-produc et que c'est la modernisation des années cinquante- soixante qui a résolu le problème. Les causes de la faim entre 1940 et 1945 étaient de toute évidence la guerre, la perturbation des transports, la perte de la valeur des monnaies (et le marché noir), le manque de bras, etc. On ne fait pas se battre des dizaines de millions d'hommes sans déstabiliser profondément les transports et l'économie en général.

De fait, le retour de la paix, le redémarrage de l'économie vont suffire à faire disparaître le rationnement. Bien avant 1959 et a fortiori avant 1960-1962, la France n'a plus faim. Car la faim n'était pas un problème agronomique, mais un problème économique, logistique, social.

1959 : Stresa et les origines de la PAC

1959 : Stresa. L'Europe agricole se fait sur le consensus de la recherche de la sécurité alimentaire.

À l'origine de la PAC, il y a le principe du cheval de Troie ou si l'on préfère du pied dans la porte. Les tenants de la construction européenne se désespèrent du refus d'union militaire et politique. Ils font alors le raisonnement suivant :

1. Il faut mutualiser les ressources militaires stratégiques pour rendre impossible la guerre. Ce sera la Communauté Européenne du charbon et de l'acier.
2. Il faut unir les économies par une monnaie unique. Pour cela il faut stabiliser les taux de change, stabiliser les prix et pour cela, le plus simple c'est d'unir le marché des produits qui, à l'époque, représentent la part la plus importante des échanges : les produits agricoles ! le 15 décembre 1964 Hallstein et Mansholt déclareront à propos de la première négociation sur le prix commun du blé : *Nous allons obliger la communauté à s'acheminer vers une monnaie commune*.

Mais la négociation n'était pas simple, car, si la France voyait bien, du fait de son potentiel agricole son intérêt à ce que le marché européen lui soit réservé, les Pays-Bas qui étaient déjà dans un modèle agricole mondialement intégré (les vaches néerlandaises « broutaient » les champs du Missouri, car elles étaient nourries d'importations) risquaient de s'aliéner des fournisseurs et des clients non européens. La France espérait

1959 : Stresa. L'Europe agricole se fait sur le consensus de la recherche de la sécurité alimentaire.

bien se substituer au moins sur certains produits à d'autres producteurs.

Dans ce type de négociation quelle est la part des convictions et quelle est la part des arguments *ad hoc* ? On ne le sait jamais. Toujours est-il que pour la France, l'argument de la sécurité alimentaire convergeait avec ses intérêts, puisque cela se traduisait par une conquête des marchés européens, alors même que son agriculture céréalière et bovine n'était pas et n'a jamais été compétitive par rapport à celles de l'Amérique latine et de l'Amérique du nord. Mais, évidemment nourrir l'Europe et le monde c'est plus noble et donc plus facile à afficher que de prendre des marchés aux Argentins.

Dans le même ordre d'idée, les pouvoirs publics français pouvaient-ils dire aux agriculteurs : nous soutenons les tenants de la modernisation technique, parce que cela est nécessaire pour créer un exode rural qui fournisse les usines en main-d'œuvre ?

Comment démêler la sincérité de la duplicité ? Est-ce même utile et raisonnable ? Disons simplement que l'époque était merveilleuse pour l'État français et les tenants agricoles de la modernisation : industrialisation, modernisation de l'agriculture, émancipation des jeunes agriculteurs et conquête du marché allemand coïncidaient, la cohérence des objectifs était totale : il n'y avait aucune contradiction. En sus l'Allemagne, bonne fille, s'apprêtait à financer l'Europe pour faire oublier son passé. Ce qu'elle fait encore aujourd'hui, mais en renâclant de plus en plus. Ce sont aussi les Européens dans leur ensemble qui, en acceptant de protéger le marché, ont de fait payé les produits agricoles à un prix plus élevé que s'ils les avaient achetés sur le marché mondial. La PAC a donc stabilisé les prix à la hausse pour protéger l'agriculture, mais elle ne les a pas diminués tangentiellement. Sur la période, le consommateur a payé son sucre, son blé, sa viande, son lait européen plus cher que s'ils étaient venus d'autres continents.

Sur ce chapitre, on peut consulter le texte d'Henri Nouyrit : *De blé en Monnaie*.

Le bilan : une industrialisation réussie

Que dire de plus ? En cinquante ans la société française a fortement convergé vers son modèle : la société anglo-saxonne industrielle. Elle est même désormais passée dans une société en voie de désindustrialisation relative. Elle n'est en tout cas plus une société paysanne. Sa modernisation et son formidable transfert de main-d'œuvre ont eu lieu.

Que dire de plus ? En cinquante ans la société française a fortement convergé vers son modèle : la société anglo-saxonne industrielle

Les agriculteurs ont-ils ressenti plus que d'autres des changements ? Certes leur métier a changé, mais entre quatre cousins, l'un resté sur une ferme agrandie et modernisée et les trois autres partis

travailler chez Renault, Danone ou Pechiney, lequel a effectué la mutation la plus rapide ?

L'agriculture a-t-elle assuré l'auto suffisance alimentaire ? En fait, non. L'idée selon laquelle on mesure la sécurité alimentaire en évaluant la production et la consommation est un raccourci inopérant. En effet l'autonomie doit évaluer l'ensemble du processus de production et de consommation. En ce qui concerne l'agriculture, c'est désormais une activité ayant un aval et qui dépend fortement de consommations intermédiaires : matériel agricole, engrais, semence, pétrole. Le bilan énergétique est évidemment fondamental, car la consommation directe ou indirecte du pétrole en agriculture a fortement augmenté. Or, l'Europe est déficitaire en énergie. Si on étend la réflexion à toute la société et à sa consommation on constate un allongement des circuits de distribution, une part croissante de la chaîne du froid (extrêmement consommatrice d'énergie) et un recul des modes de conservation peu coûteux en énergie (fermentation, stérilisation) etc.

Pour prendre une bonne mesure de la sécurité alimentaire de l'Europe, il suffit d'imaginer ce qui se passerait si l'Europe connaissait une déstabilisation comparable à celle de la deuxième Guerre Mondiale. Il est vraisemblable que les Européens, plus urbanisés, plus dépendants d'énergies soit exogènes (le pétrole) soit complexes (le nucléaire) vivraient plus mal. C'est la stabilité politique (sécurisation des échanges notamment) qui, plus que jamais, garantit la prospérité, et non les qualités intrinsèques des systèmes sociotechniques qui sont en fait très sensibles à des aléas extérieurs (rupture des échanges, changement climatiques…).

[…] Étant donné la flotte que vous possédez, ni le roi de Perse ni aucune autre nation aujourd'hui existante n'est en état de faire obstacle sur mer à vos entreprises. Vous voyez bien qu'il n'y a pas de commune mesure entre cette puissance et les avantages que vous tirez de ces maisons et de cette terre dont la perte vous paraît si grave. Il est déraisonnable d'en être à ce point affecté. ***Songez plutôt que ces biens-là ne sont que des jardinets d'agrément, les enjolivements de l'opulence et qu'ils comptent peu en regard de ce qui fait votre force****. Sachez que la liberté, si nous la conservons par nos efforts, nous permettra de réparer facilement nos dommages, mais qu'en revanche, si nous tombons sous le joug de l'étranger, nous subirons le sort habituel et perdrons même nos possessions actuelles. […] Car vous régner désormais à la façon des tyrans, qui passent pour injustes en prenant le pouvoir, mais qui ne peuvent abdiquer sans danger. […]*

Périclès d'après Thucydide

Si l'on prend la mesure du modèle de développement social et technique qu'acceptent voire que promeuvent et cherchent à imposer les Européens, modèle qui postule l'interdépendance

L'agriculture a-t-elle assuré l'auto suffisance alimentaire? En fait, non.

on appréciera ce que vaut l'idée selon laquelle la recherche de la sécurité alimentaire est un moteur de l'action des pouvoirs publics. À mon sens il ne s'agit plus que d'un argument rhétorique visant à déroger en agriculture au principe du libre-échange que l'Europe souhaite développer dans les secteurs où elle est dominante, la banque, les services, l'industrie de pointe etc.

Matthieu Calame

À mon sens il ne s'agit plus que d'un argument rhétorique visant à déroger en agriculture au principe du libre-échange

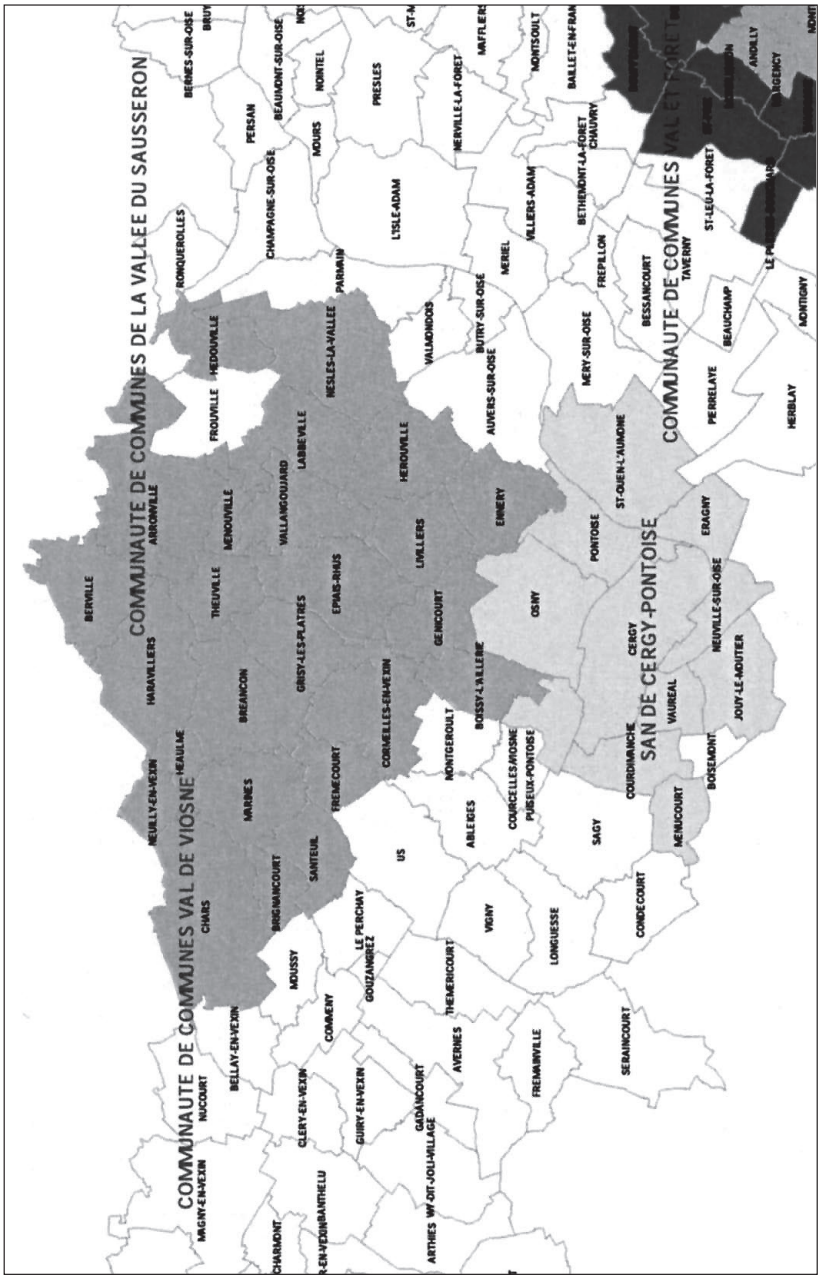

les communautés de communes de la vallée du sausseron et du SAN de Cergy-Pontoise.

QUEL DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LE VEXIN FRANÇAIS?

Sous ce titre, le Conseil général du Val-d'Oise a publié au printemps 2003 une plaquette de 37 pages comportant des précisions très intéressantes sur la situation économique du Vexin français (ou plus exactement du territoire du Parc naturel régional, les communes de l'Oise n'y étant malheureusement pas incluses).
Avec l'aimable autorisation du Conseil général et de son président, nous publions ci-après de larges extraits de cet opuscule, les uns donnant un tableau de l'activité économique actuelle, les autres des suggestions, que nous avons accompagnées, au besoin de brefs commentaires.

Un territoire rural riche d'un patrimoine naturel et culturel

Le Vexin français représente plus de 50 % de la superficie du Val-d'Oise. Ce territoire est soumis à des influences complexes : notamment pressions urbaines à l'est (agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise) et au sud (vallée de la Seine), et dans une moindre mesure, à l'ouest sous l'influence du pôle industriel de la Basse-Seine, au contact des grands espaces agricoles de l'Oise au nord.

Il concerne 77 communes valdoisiennes et 17 communes yvelinoises.

La charte du Parc naturel régional du Vexin français constitue depuis près de dix ans le socle de son développement et de son aménagement.

Acteur et promoteur d'initiatives en lien avec les problématiques environnementales et de développement durable, le Parc naturel régional du Vexin français n'en demeure pas moins confronté à certaines difficultés de réalisation.

Ainsi, on peut souligner celles rencontrées dans les domaines de :

- la mise en place de déchetteries pour l'élimination des déchets industriels banals et spécialisés (les artisans étant particulièrement demandeurs en la matière) ;
- l'assainissement (le caractère obsolète de certaines stations d'épuration pourrait être un frein au développement économique du territoire) ;
- l'adduction d'eau potable et les difficultés liées à la qualité de la ressource en eau ;
- l'amélioration de la qualité des cours d'eau ;
- l'occurrence des dégâts liés aux ravines et aux coulées de boue.

Le Vexin français représente plus de 50 % de la superficie du Val-d'Oise.

Une population active en augmentation et mobile dans le département

Le Vexin français représente 6 % de la population totale du Val-d'Oise avec 66 297 habitants en 1999. Le territoire a connu une croissance démographique de 9,4 % depuis 1990 (5 % à l'échelle départementale), représentant 5 730 habitants supplémentaires (soit 1 % par an en moyenne). Cette croissance est due pour plus de la moitié à un solde migratoire positif (+ 3 196 habitants entre 1990 et 1999, soit + 0,59 % par an en moyenne).

En termes de structure par classes d'âge, la population locale est légèrement plus âgée que dans le Val-d'Oise avec :
- 33,8 % de moins de 25 ans contre 35,9 % ; l
- 50,5 % de 25 à 60 ans contre 49,9 % ;
- 15,3 % de 60 ans et plus contre 14,2 %.

Le Vexin connaît un vieillissement de population moins rapide que l'ensemble du département, avec une légère croissance de l'effectif des moins de 25 ans et une croissance de celui des 60 ans et plus inférieure à celle du Val-d'Oise.

Au cours de cette même période, la population active (32 586 en 1999) a connu une forte progression (+ 11 % soit + 3 303 actifs, contre 4 % à l'échelle départementale). Cette évolution est là aussi principalement due à l'arrivée sur le territoire de nouveaux actifs.

En termes de catégories socioprofessionnelles, il convient de mettre en exergue la forte proportion de cadres résidant sur le territoire (17,7 % de la population active en emploi contre 14,8 % dans le département). Toutefois, ceux-ci résident davantage au nord (secteur de la vallée du Sausseron) qu'à l'ouest, plus ouvrier et agricole (de Magny-en-Vexin à la vallée de l'Epte).

Cette disparité géographique peut également être constatée en termes de niveau de formation de la population. Si celle-ci apparaît globalement plus diplômée qu'à l'échelle départementale (35,4 % des 15 ans et plus sortis du système scolaire ont un diplôme au moins équivalent au baccalauréat contre 33 % pour le Val-d'Oise), l'ouest du Vexin abrite une population moins diplômée que le reste du territoire.

Le revenu moyen annuel par foyer est le plus élevé du Val-d'Oise (19 971 € contre 16 796 €). Là encore on constate un contraste marqué entre le nord du Vexin, aux revenus les plus élevés du Val-d'Oise (plus de 22 867 € par an sur le secteur Vallangoujard-Parmain) et l'ouest où ils sont inférieurs à la moyenne départementale (moins de 16 769 €/an de la vallée de l'Epte à Magny-en-Vexin).

Les migrations alternantes (trajet domicile - travail pour les actifs du territoire) traduisent l'attractivité des pôles d'emplois de la Ville Nouvelle et de Magny-en-Vexin qui sont le lieu de travail de 60 % des actifs du territoire.

Le Vexin français représente 6 % de la population totale du Val-d'Oise avec 66 297 habitants en 1999

Du fait du plus grand éloignement géographique, une moindre proportion d'actifs travaille à Paris et en petite couronne (moins de 20 % contre 42 %). En revanche ils sont plus nombreux à travailler dans les départements immédiatement riverains du Vexin que sont les Yvelines, l'Eure et l'Oise (8,5 % contre 5 %).

On peut également noter que près de 63 % des emplois du territoire sont occupés par des Valdoisiens. Pour les mêmes raisons, une moindre proportion d'emplois que celle du Val-d'Oise est occupée par des actifs résidant à Paris et en petite couronne, et une proportion supérieure par des actifs résidant dans l'Eure.

Des emplois industriels concentrés dans le secteur agroalimentaire

Avec 16 439 emplois recensés en 1999, le Vexin français représente 4,5 % des emplois du Val-d'Oise. Durant la période intercensitaire, le nombre d'emplois a connu une plus faible augmentation qu'à l'échelle départementale (9 % soit + 1 360 emplois, contre +14 %). Cette hausse s'est localisée essentiellement en périphérie de la Ville Nouvelle et dans les pôles de Marines, Chars et Vigny alors que le secteur de Magny-en-Vexin a plutôt connu des pertes d'emplois. Au total, une faible croissance de l'emploi salarié privé au cours des cinq dernières années a pu être constatée.

Le secteur du Vexin a cependant gagné 38 établissements privés (soit 5,6 % d'augmentation) en l'espace de cinq ans, évolution proche de celle constatée au niveau départemental (1 103 établissements supplémentaires, soit + 5,7 %).

Dans ce cadre, l'intérêt des programmes de restructuration du commerce et de l'artisanat (ORAC) et des établissements hôteliers est à noter en matière d'accompagnement et de développement des PME : 170 entreprises ont ainsi été soutenues.

Le taux d'emploi du Vexin français est de 0,54, traduisant ainsi un déficit d'emplois par rapport à la population active du territoire. La vocation résidentielle et rurale du territoire et sa forte polarisation par la Ville Nouvelle expliquent ce constat.

Ce territoire enregistre le taux de chômage moyen le plus faible du département (4,6 % contre 8 % pour le Val-d'Oise). Par ailleurs, l'INSEE a recensé une croissance d'actifs sans emploi légèrement inférieure à celle du département depuis 1990.

Les emplois du territoire sont répartis dans des secteurs d'activités traditionnels :

- le secteur tertiaire (4 700 emplois, dont 1 330 dans le commerce sous forme de très petits établissements) avec les transports (782 emplois qui représentent 10 % des emplois du territoire et 4 % des emplois de ce secteur dans le département) ;
- l'industrie (environ 3 600 emplois) avec la métallurgie et la transformation des métaux (485 emplois représentant 6 % des emplois

Avec 16 439 emplois recensés en 1999, le Vexin français représente 4,5 % des emplois du Val-d'Oise.

du territoire et 8 % de ceux de ce secteur dans le département), les industries agricoles et alimentaires (13 % des emplois de ce secteur dans le département) ;
- la construction (1 358 emplois représentant 17 % des emplois du territoire et 7 % des emplois de ce secteur dans le département) ;
- l'agriculture enfin, qui représente 30 % des emplois agricoles du département (869 emplois) en 1999.

Une intercommunalité de projet en plein essor

Structuré depuis 1995 en Parc Naturel Régional (interdépartemental avec les Yvelines), le territoire du Vexin s'est engagé également très récemment dans des dynamiques de coopération intercommunale de projet avec notamment la création de deux communautés de communes en fin d 'année 2002 :
- la communauté de communes du Val de Viosne (14 communes, 10 700 habitants) ;
- la communauté de communes de la Vallée du Sausseron (11 communes, 8 220 habitants).

Des projets en cours de réflexion devraient par ailleurs aboutir prochainement à d'autres créations de communautés de communes au niveau du :
- canton de Vigny ;
- canton de Magny-en-Vexin.

Une dépendance vis-à-vis de l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise en termes d'offre de formation professionnalisante

En termes d'équipements scolaires, le territoire du Vexin français dispose de trois collèges (Magny-en-Vexin, Marines et Auvers-sur-Oise) qui apparaissent toutefois saturés, ce qui a conduit au projet d'implantation de deux autres collèges dans le Vexin (Bray-et-Lû et Vigny).

On peut noter, par ailleurs :
- la présence d'un seul lycée d'enseignement professionnel à Chars ;
- l'absence de centre de formation par l'apprentissage ;
- le projet de création d'un lycée à Magny-en-Vexin programmé par le Conseil Régional d'Ile-de-France. Ce lycée offrira, dans une première phase, 700 places dont 350 pour les formations agricoles.

Pauvre en offres de formation, le Vexin français apparaît donc dépendant de la Ville Nouvelle.

En termes d'équipements scolaires, le territoire du Vexin français dispose de trois collèges .

Les principaux enjeux repérés sur le Vexin français

En matière de développement économique, quatre groupes d'enjeux semblent pouvoir caractériser le territoire du Vexin Français.

L'enjeu lié à la place et au type de développement économique que souhaite porter ce grand espace naturel agricole.

Il porte à la fois sur :
- la consolidation de l'économie agricole ;
- la valorisation d'un développement industriel et tertiaire cohérent avec la charte du PNR, qui répond également aux besoins légitimes d'emplois exprimés par la population et les responsables locaux.

Ceci touche aussi bien :
- l'évolution de la charte du PNR et la place faite à l'économie, conciliant vocation agricole et activités économiques et résidentielles ;
- le rôle économique des communautés de communes en lien avec le Parc naturel ;
- le traitement des contraintes environnementales en matière :
  - d'assainissement ;
  - de traitement des déchets industriels banals et spécialisés ;
  - de protection de la ressource en eau potable ;
  - d'amélioration de la qualité des cours d'eau.
- la valorisation de l'existence de réseaux telecom à hauts débits qui maillent ou traversent le territoire, potentiellement porteurs d'activité, à mettre notamment en relation avec la surreprésentation de la population des cadres dans le Vexin.

L'enjeu lié à la mise en place d'une « offre de services » adaptée au Vexin

Plusieurs thématiques de services peuvent être concernées parmi lesquelles :
- le maintien et la création de commerces de proximité ;
- le développement (ou l'accès facilité) d'une offre de formation adaptée aux besoins des petites et moyennes entreprises et des populations ;
- le besoin spécifique de transports en commun ;
- les attentes en matière de nouveaux services à la population (petite enfance) ;
- la spécificité rurale des offres de services liée à l'insertion professionnelle, aux personnes âgées,…

En matière de développement économique, quatre groupes d'enjeux semblent pouvoir caractériser le territoire du Vexin Français.

L'enjeu lié à la valorisation et au développement de l'économie touristique et culturelle :
- la complémentarité et la synergie à développer avec :
  - le pôle touristique régional d'Auvers-sur-Oise et les sites historiques et culturels en lien avec la vallée de l'Oise
  - les autres grands équipements culturels du territoire (La Roche-Guyon, Villarceaux, Guiry-en-Vexin)
  - le développement des activités de loisirs
  - le développement du tourisme fluvial
- la création de structures d'accueil touristique (équipements hôteliers).

(NB. C'est nous qui soulignons)

L'enjeu lié au déficit d'offres de logements en particulier en direction des jeunes :
- phénomène de décohabitation ;
- coût du foncier et de l'immobilier très élevé ;
- encadrement des programmes d'aménagement et de développement.

Les principaux projets repérés sur le Vexin français

Les projets en cours ou envisagés
- La révision de la charte du PNR pour 2005
- La mise en sécurité de la RN 14 (partie Cergy/Magny-en-Vexin au contrat de plan 2000-2006)
- Des territoires en phase de réflexion intercommunale avancée :
  - canton de Vigny (création pour la fin 2003 ?)
  - canton de Magny-en-Vexin (création pour la fin 2003 ?)
  - autour de Nucourt (suivant décision rendue par le tribunal administratif).
- Projet de diversification de l'offre touristique : produits couplant culture/nature, culture/loisirs autour du pôle touristique régional d'Auvers-sur-Oise (y compris avec le développement de croisières fluviales) du pôle de La Roche-Guyon) ;
- Le projet d'implantation éventuelle du musée des Transports de la Vallée du Sausseron à Magny-en-Vexin ;
- Le projet du parc d'activités intercommunal à Ennery (réserve foncière de 72 ha dont 40 hectares utilisables pour de nouveaux développements technologiques) pour un éventuel pôle « numérique » sur le site de France Telecom en lien avec le pôle « son et image » du château d'Hérouville (association *Le Château Numérique*) ;
- Les projets d'extension des parcs d'activités de Marines et de Magny-en-Vexin (10 ha) ;
- Le projet de construction d'un lycée mixte (enseignement général/formation agricole) dans le secteur de Magny-en-Vexin ;

La création de structures d'accueil touristique (équipements hôteliers).

- la construction de deux collèges dans le Vexin à Vigny et Bray-et-Lû ;
- la création d'un centre de tri des déchets à Vigny ;
- l'accueil d'un équipement hôtelier à Maudétour-en-Vexin ;
- La poursuite du programme agricole *Ferti Mieux* visant à conduire une agriculture raisonnée ;
- La réflexion sur la vente directe des productions de la ferme dans le cadre du maintien et du développement des commerces de proximité.

Quelques chiffres clés du territoire :
- Population totale en 1999 ..... 66 297 habitants
- Superficie ..... 584 km²
- Densité .... 122 habitants au km² (887 pour le Val-d'Oise)
- Population active en 1999 ..... 32 586
- Taux de chômage moyen ANPE juin 2002 ..... 5 %
- Nombre d'emplois en 1999 ..... 16 439 (15 078 en 1990)
- Taux d'emploi en 1999 0,50

Nombre d'exploitations		
	1988	2 000
Moins de 20 ha	178	89
20 à 50 ha	102	46
50 à 100 ha	139	87
100 à 200 ha	113	136
200 ha et plus	49	51
Total	571	399

Surface agricole utile (en ha)	
1988	2000
988 (2,4 %)	500 (1,2 %)
3 563 (8,7 %)	1 633 (4,0 %)
9 977 (24,3 %)	5 745 (14,2 %)
15 450 (37,6 %)	18 613 (46,0 %)
11 133 (27,1 %)	14 004 (34,6 %)
41 112 (100 %)	40 496 (100 %)

La poursuite du programme agricole Ferti Mieux *visant à conduire une agriculture raisonnée.*

Cheptel vif (présent le jour de l'enquête)	Exploitations		Effectif	
	1988	2000	1988	2000
Vaches laitières	37	18	683	495
Total bovin	133	74	4764	4245
Poules pondeuses	52	30	127684	286582
Poulets de chair et coqs	25	20	37847	11107
Orientation techno-économique	Exploitations		SAU (ha)	
	1988	2000	1988	2000
Céréales et oléprotéagineux	209	255	14626	30520
Cultures générales	203	50	23701	6665
Maraîchage	6	3	15	82
Fleur et horticulture diverse	19	9	62	112
ENSEMBLE	571	399	41112	40496

L'activité agricole[1] se concentre sur des exploitations moins nombreuses mais plus étendues. De 1988 à 2000, la surface agricole utile est restée stable, alors que le nombre d'exploitations a diminué de près d'un tiers.

L'activité agricole se concentre sur des exploitations moins nombreuses mais plus étendues

1. Source RGA (Recensement général de l'agriculture) 2000

REVUE DE PRESSE

1. Généralités sur la défense de l'environnement

Les Assises d'Ile-de-France pour l'environnement initiées par le Gouvernement ont été lancées le 25 février 2003 à Cergy-Pontoise en présence du Premier Ministre, accompagné de M^me^ Roselyne Bachelot, Ministre de l'Écologie et du Développement durable. *L'Echo-le Régional* du 26 février en donne un compte rendu détaillé sur deux pages. Il s'agit, rappelons-le, d'une vaste consultation nationale destinée à préparer la rédaction d'une charte de l'environnement, « adossée » à la Constitution.

Dans son supplément Économie du 22 juillet, *le Figaro* publie un intéressant article sur les données mondiales du problème de l'eau « indispensable, mais mal partagée ».

Enfin, Jean-Pierre Trombetta prend la plume pour évaluer les conséquences de la quasi-privatisation de l'archéologie préventive prévue par les dispositions législatives votées par le Parlement.

2.- Problèmes généraux de nature environnementale dans le Vexin.

Si le Vexin a peut-être, dans une certaine mesure, échappé aux pires conséquences de la canicule de cet été, les agriculteurs savaient, dès le début d'août, que le rendement de bien des cultures risquait d'être diminué et que l'année en resterait marquée. *La Gazette du Val-d'Oise* du 13 août a interrogé à ce sujet M. Radet, maire de Commeny et président de la Chambre départementale d'agriculture d'Ile-de-France.

Il n'est pas fréquent que l'intérêt touristique du Vexin français soit évoqué dans la presse nationale parisienne. Signalons d'autant plus la page qui lui est consacrée dans *le Monde* du 29 août. Nos lecteurs amis du Vexin n'ont évidemment que peu à y apprendre, mais gageons qu'il n'en sera pas de même de la majorité de ceux du grand journal du soir parisien. À marquer d'une pierre blanche !

À passer par contre au chapitre des échecs, le rejet par le Conseil d'État du recours intenté par le CLAVY contre un décret du 8 juin 2000 établissant une zone spéciale de recherche et d'exploitation des carrières situées à 92 % sur le territoire du PNR du Vexin français.

Huit communes appartenant toutes au PNR ont engagé une bataille juridique avec les services de l'État. Elles entendent constituer une communauté. Il s'agit de Nucourt, Le Bellay-en-Vexin, Cléry-en-Vexin, Guiry-en-Vexin, Commeny, Moussy, Le Perchay et Gouzangrez, appelée Communauté rurale du plateau du Vexin

français. Ce projet avait, à deux reprises, été rejeté par le préfet du Val-d'Oise au motif un peu vague que la base démographique (2790) habitants « pouvait difficilement développer des projets allant dans le sens de l'esprit de la loi ». Or, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé le refus de la préfecture (voir *L'Echo-le Régional* du 30 juillet 2003, *La Gazette du Val-d'Oise* du 6 août et *Le Parisien* du 15 août). Beau joueur, le préfet du Val-d'Oise a fait part de sa décision de ne pas se pourvoir en appel devant le Conseil d'État.

Mais le plus important dossier actuel en matière d'environnement dans le Vexin français concerne l'élargissement à 4 voies de la RN 14, entre La Villeneuve-Saint-Martin et Magny-en-Vexin. Une polémique s'est ouverte à ce sujet à l'occasion du lancement de l'enquête publique en juin (voir *L'Echo-le Régional* du 11 juin 2003). Elle doit s'achever le 15 septembre. Le début de la procédure a suscité une levée de boucliers de particuliers et d'associations locales dans les douze communes en cause. Du coup, dans une intervention publique, le président du Conseil général du Val-d'Oise a répliqué assez vivement, faisant valoir l'urgence sécuritaire d'ouvrir de chantier rapidement, critiquant l'attitude du Conseil régional (voir *L'Echo-le Régional* du 16 juillet) et parlant de « critiques égoïstes »

Un autre aménagement routier dans notre région soulève moins de passions, bien qu'il date d'un demi-siècle déjà. Il est sorti de l'oubli du fait du désengagement de l'État. C'est donc un collectif d'associations qui a tenté de rappeler à la vie par le biais d'une pétition qui s'adresse à 50 000 personnes habitant des villages souffrant d'une circulation croissante entre Meulan et la zone de Cergy. Il est prévu une liaison routière à grande circulation qui sera présentée à Gilles de Robien, ministre des Transports. Les élus réclament de concert la déclaration d'utilité publique pour la fin de 2004 au plus tard (voir à ce sujet *Le Parisien* du 18 juillet).

Enfin, la DIRAP (association de défense des intérêts des riverains de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin) poursuit son action non sans succès (*Gazette du Val-d'Oise* du 5 mars 2003) pour la lutte contre les nuisances imposées aux populations locales. Autre vieux dossier. *La Gazette du Val-d'Oise* annonce dans son numéro des 25 et 26 mars 2003 que les Amis du Vexin, s'appuyant sur un avis du Comité scientifique du PNR, ont décidé d'attaquer devant le Tribunal administratif l'arrêté du Préfet du Val-d'Oise d'octobre 2002 autorisant l'épandage des boues de la station d'épuration d'Achères dans 27 communes du Vexin. La Chambre départementale d'agriculture de l'Ile-de-France, par la voix de son président Jean-Pierre Radet, annonce son intention de se joindre à ce recours.

3. Le Parc naturel régional

Le PNR du Vexin reste bien entendu un point central de l'activité en matière de politique environnementale dans la région, d'autant qu'il fête cette année le huitième anniversaire de sa fondation. Il n'est donc pas loin des dix années de durée prévues par la charte. Ce printemps, il a consacré son thème d'animation au septième art. Depuis 1925, plus de 150 films ont été tournés dans un cadre vexinois. L'annonce en est faite dans *L'Echo-le Régional* du 5 mars 2003 et *La Gazette* du 30 avril.

Si le compte rendu dans *L'Impartial* du 17 avril, de l'inauguration du siège de la Communauté Vexin-Thelle à Chaumont-en-Vexin, ne fait pas état de l'éventualité d'une adhésion de tout ou partie des communes du canton de Chaumont-en-Vexin au PNR du Vexin, c'est évidemment son bon droit. Mais, en revanche, c'est une erreur historique monumentale de placer cette information sous le titre général d'Oise normande puisque ni le Vexin picard dans la configuration actuelle, ni le pays de Thelle n'ont jamais appartenu à nos voisins normands.

Le Courrier de Mantes du 2 juillet souligne fort opportunément que le Conseil régional vient d'approuver la création d'un quatrième parc dans le département de l'Oise, dont les limites s'étendront sur 60 000 hectares, 15 communes du nord-est du Val-d'Oise, et 44 de l'Oise. Nous ne pouvons que nous réjouir de la naissance de ce nouveau parc. C'est en effet la preuve éclatante que la réalisation d'un parc s'étendant sur deux régions voisines n'est nullement une chimère, comme on l'entend trop souvent. On peut donc parfaitement envisager la même solution pour l'adhésion du canton de Chaumont au PNR du Vexin français, contrairement aux arguments restrictifs développés depuis des années par d'aucuns. On en a entendu parler à la dernière assemblée générale des Amis du Vexin français. Gageons qu'on en entendra reparler dans un proche avenir.

Le Courrier de Mantes du 27 août 2003 annonce que sept communes, toutes situées au sud-est du PNR, entre celles-ci et le cours de la Seine, et qui n'ont pas été admises lors de la création sont maintenant fermement décidées à présenter leur candidature. Un entretien avec le maire d'Issou en détaille les raisons.

4.- La vie des associations

Le printemps 2003 a marqué pour nos associations un moment fort. Nous avons brièvement, dans la rubrique précédente, indiqué la tenue de l'assemblée générale de notre association. Elle est amplement relatée dans les comptes rendus qu'en donnent *L'Echo-le Régional* du 21 mai, *La Gazette* du 28 mai et *L'Impartial*

du 29, ce dernier bien entendu toujours sous la mention « Oise normande » (voir notre observation précédente).

Enfin, *L'Echo-le Régional* du 19 mars annonce la nomination de Noëlle Choublier-Grimbert au grade de chevalier de l'Ordre national du Mérite. Cette distinction, qui, à travers sa personne, honore les Amis du Vexin aussi bien que la Société historique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin, lui a été remise à l'hôtel-de-ville de Pontoise par notre président, Jacques Dupâquier, en présence de Philippe Houillon, député-maire de Pontoise, de Gérard Claudel, vice-président du Conseil général, président du PNR, Yves de Kerveguen, ancien député, maire de Vigny, de Gérard Seimbille, conseiller général, et de nombreuses personnalités et amis.

Enfin*, L'Echo-le Régional* du 28 mai expose les difficultés que rencontre la Société historique de Pontoise à la suite des menaces d'effondrement du mur qui limite sa propriété sur la rue de l'Ordre à Pontoise. L'effort financier à faire nécessite des mesures administratives mais aussi l'aide que peuvent lui consentir ses amis.

5.- Les communes vexinoises.

Auvers-sur-Oise

Dans la présente revue de presse, on ne trouvera à Auvers qu'un seul événement : l'ouverture au public de la maison du Dr Gachet, les 29 et 30 mars 2003, qui coïncide avec le 150e anniversaire de la naissance de Van Gogh. La plus grande part des articles parus dans la presse vexinoise est en fait l'annonce de l'événement plus que son compte rendu.

Berville

L'Echo-le Régional du 5 mars annonce l'adhésion de Berville à la Communauté de communes du Sausseron. Il laisse prévoir le prochain rattachement à la même communauté de Ronquerolles.

Boury-en-Vexin

L'Impartial (toujours sous la rubrique « Oise normande », hélas !) annonce dans son numéro du 24 avril la réouverture au public du château de Boury, comme chaque année à la même date. Il fait l'éloge, combien mérité, de son propriétaire, M. Philippe Zentz d'Alnois, qui considère comme un véritable devoir de maintenir en bon état cette superbe demeure du XVIIe siècle, que nos membres ont d'ailleurs eu l'occasion de visiter et d'admirer à plusieurs reprises.

Cergy-Pontoise

La Ville nouvelle, qui a aussi le statut de ville-porte dans le PNR, a publié le 15 mai chez Gallimard un *Guide de la ville de Cergy-Pontoise*. Il a été présenté au public le 6, au pied des douze colonnes sur l'Axe majeur et mis en librairie le 15. Il vient combler un vide regrettable et l'on ne peut que s'en féliciter.

Chaussy

L'élément le plus important du patrimoine de Chaussy est bien sûr le château de Villarceaux, où un véritable miracle s'est produit. De longues années et un énorme effort financier furent nécessaires pour remettre en état l'ensemble du parc et le château d'en bas, où l'on peut à nouveau admirer la tour de Ninon. Puis, après l'abandon d'autres projets, on put envisager la restauration et la restitution d'une partie du mobilier du château d'en-haut, du XVIII^e^ siècle. Un article bien documenté sur ce sauvetage se trouve dans *L'Echo-le Régional* du 9 avril 2003. Deux autres figurent dans *La Gazette* des 30 avril et 14 mai 2003.

Chérence

L'Echo-le Régional relève dans son numéro du 4 juin 2003, l'installation d'un relais prévu dès 1999 par le réseau *Orange* sur l'église. Il semble que l'installation ait été menée avec le souci de sauvegarder l'aspect du bâtiment, le local technique étant installé discrètement dans le clocher.

Gouzangrez

L'Echo-le Régional du 21 mai annonce la réouverture au public de la charmante église de Gouzangrez, fermée depuis décembre 2000. C'est une équipe de volontaires du village qui a assuré le nettoyage après les travaux.

Hérouville

La belle église d'Hérouville menace ruine en raison d'une élévation de la nappe phréatique et de la faiblesse des fondations du clocher. Il a été décidé qu'avant les travaux, l'INRAP (Institut national de Recherches archéologiques) procéderait à des fouilles dans cette zone du sol de l'église (voir *L'Echo-le Régional* du 30 avril 2003 et *La Gazette du Val-d'Oise* de la même date).

Magny-en-Vexin

Le mois d'avril a enregistré à Magny deux événements touchant à son patrimoine.

L'un constitue une bonne nouvelle relatée par *L'Echo-le Régional* du 30 avril : le financement de la restauration depuis longtemps attendue de la maison dite d'Henri II, certainement le plus ancien

et le plus beau monument civil de la ville, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

L'autre est peut-être moins réjouissant. Un projet d'aménagement de la place de l'église vec déplacement du monument au Morts a été vivement contesté. Aux dernières nouvelles un accord a été trouvé.

Marines

Le Parisien du 14 mai relate les conditions dans lesquelles l'ancien maire Fabrice Saussez a été condamné après onze années de procédure par la Cour d'Appel d'Amiens dans les procès qui lui avaient été intentés par la ville de Marines. L'indemnité de 80 000 € réclamée par Marines va faire l'objet d'une expertise.

La Gazette du Val-d'Oise du 9 avril expose l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la circulation dans le centre-ville. L'enfouissement des lignes et de l'assainissement est terminé et l'on doit passe maintenant à la rénovation des trottoirs et de la chaussée.

Marquemont (Monneville)

L'Association des Amis de Marquemont organise des visites de l'église, largement restaurée aujourd'hui (*L'Impartial* du 7 août, toujours sous le titre de l'Oise normande).

Maudétour

Le charmant château de Maudétour, à l'entrée du pays d'Arthies, va peut-être devenir un centre touristique du Vexin français ; son propriétaire a formé le projet d'en faire un gîte rural de séjour de qualité. Il pourrait disposer de 36 lits pour 18 chambres. La commune de Maudétour est appelée cet été à donner son accord ou non à cette proposition (voir *L'Echo-le Régional* du 9 avril).

Menucourt

On connaît le drame du château de Menucourt, dont le destin s'inscrit dans un projet de vente entre la cellule de liquidation des biens de l'EPA de Cergy, dernier propriétaire, et le SAN de la Ville Nouvelle. En attendant, le château du XV^e^ siècle et son parc de 50 hectares sont laissés dans le plus scandaleux abandon.

La presse vexinoise (*La Gazette* du 11 juin, *L'Echo-le Régional* du 18 juin, *Le Parisien* du 26 juin) a signalé que, sans attendre la conclusion de la vente, l'Union *Remparts du Val-d'Oise*, pourrait intervenir.

Méry-sur-Oise

On sait que Jean-Pierre Pernot, maire de Méry, cherche à faire acquérir depuis de longs mois le château de Méry et son parc, en bordure de l'Oise, superbement aménagés.. Le débat au Conseil municipal avait abouti à la démission d'un certain nombre de conseillers municipaux et à une élection partielle.

Dès sa réélection, Jean-Pierre Pernot a fait inscrire la ville de Méry comme candidate à l'achat auprès de Vivendi. Dès lors, l'affaire devrait trouver sa conclusion.

Meulan

Depuis trois ans, une équipe de jeunes archéologues volontaires, sous la direction de Jean-Pierre Trombetta, conseiller municipal et archéologue professionnel, recherche, au moyen de sondages, à préciser l'emplacement de l'ancien château féodal, qui fut la propriété de Sophie Condorcet au XVIII^e^ siècle. Leurs efforts viennent d'être couronnés de succès (*Le Courrier de Mantes* du 3 août 2003).

Le Perchay

Grâce à son foyer rural et à la chorale « Les voix perchées », créée et animée par Gilles Desrues, le Perchay tend à devenir un des centres vivants du chant choral dans le Vexin. Cette année, c'est le foyer rural qui a organisé la troisième rencontre de chorales avec le concours de l'école intercommunale de musique du Vexin et du Val-d'Oise (*L'Echo-le Régional* du 23 avril 2003).

Pontoise

Plusieurs opérations d'urbanisme sont en cours ou prévues dans la vieille capitale du Vexin français.

Le sort de la caserne Bossut va se jouer dans les prochains mois *L'Echo-le Régional* du 23 avril est assez pessimiste sur le projet d'une vaste opération d'urbanisme au profit de Pontoise.

Une belle exposition de photos de chefs-d'œuvre de l'art gothique a eu lieu à la mairie de Pontoise. Un article de *L'Echo-le Régional* du 16 avril en rend compte et relate *in fine* la remise à Philippe Bonnet-Laborderie et son épouse, organisateurs de cette manifestation, la médaille de la ville de Pontoise. Ils ont mis à contribution dans ce but le GEMOB (Groupe d'Etudes des Monuments et œuvres d'art de l'Oise et du Beauvaisis), dont ils sont les animateurs (*La Gazette du Val-d'Oise* du 16 avril 2003).

La Roche-Guyon

Le château de La Roche-Guyon devient peu à peu un des centres touristiques du Vexin français à côté d'Auvers et, plus récemment, de Villarceaux. Au mois de mai, s'est tenu dans les cours (*La Gazette du Val-d'Oise* du 2 avril) le dixième salon « d'Entre campagne et jardin », qui rencontre toujours autant de succès.

Le Courrier de Mantes du 4 juin 2003 fait état des travaux d'amélioration des conditions d'accès au donjon qui domine si bien l'ensemble du site. Il s'agit aussi de préparer la réalisation d'un parcours d'interprétation consacré au Moyen âge. Il devrait ouvrir courant 2004.

Sagy

L'Echo-le Régional du 27 août annonce la XVIII^e^ Fête de la Moisson, prévue pour le second dimanche de septembre qui, selon l'usage, rencontre toujours un grand succès.

Stors

Après la chapelle restaurée l'année dernière, les travaux se poursuivent dans le grand escalier du parc avec l'aide d'étudiants étrangers volontaires invités par les propriétaires et l'association du domaine du château de Stors (*La Gazette du Val-d'Oise* du 13 août 2003).

Vigny

Le 7 mai 2003, Vigny a fêté les noces d'or avec sa commune de son maire, Yves de Kerveguen. C'était évidemment pour la ville le grand événement de l'année. *L'Echo-le Régional* du 7 mai dresse un long bilan de la carrière de cet homme justement réputé pour sa générosité et sa gentillesse. Non seulement Vigny, mais le canton et le Vexin français ont énormément profité de son action comme conseiller général, et au sein du PNR ainsi que de l'Association des Amis du Vexin, à laquelle il n'a jamais cessé de participer (*Le Parisien* du 10 mai 2003).

Wy-Dit-Joly-Village

Le 30 avril et le 7 mai 2003, *L'Echo-le Régional* relate le décès de notre ami Claude Pigeard, ferronnier d'art qui n'a jamais quitté son village de Wy, pour lequel il avait un attachement viscéral. Il avait acquis l'ancien presbytère, y avait installé son atelier et y avait découvert les restes d'un balnéaire gallo-romain qu'il avait transformé en un riche musée de l'Outil. Il avait beaucoup appris, au cours de longs et amicaux entretiens avec Roland Vasseur, qu'il considérait comme son maître et dont le décès l'avait terriblement ébranlé.

Jacques Picard

RESULTAT DU JEU CONCOURS

Le concours que nous avions proposé à la sagacité de nos lecteurs dans le numéro 52 de notre bulletin n'a pas rencontré le même succès que les précédents. En effet, nous n'avons reçu que trois réponses.

A la question « Quel est le nom de l'auteur du texte ? », il fallait répondre : Octave Mirbeau.

A la question « Quel est le titre du roman ? », il fallait répondre : Dingo.

A la question « A quels villages du Vexin les lieux cités par l'auteur vous font-ils penser ? », il fallait répondre : Cormeilles-en-Vexin (Ponteilles-en-Barcis) ; la Viorne est évidemment la Viosne. En ce qui concerne Sazy, on pourrait penser à Sagy, bien que ce village ne soit pas situé dans la vallée de la Viosne.

Les trois lecteurs ayant donné les bonnes réponses sont :

M. Bernard Parisot, de Montgeroult ;

M. Gilbert Tourret, de Rueil-Seraincourt ;

Et M. Christian Poirot, de Parmain. Celui-ci nous fait remarquer que Sazy pourrait être Ableiges qui répond beaucoup plus à la description de l'auteur de Dingo.

Nous félicitons ces amis du Vexin pour leur perspicacité et leur culture.

Les heureux gagnants pourront choisir comme prix un des trois ouvrages publiés par notre association (*La maison paysanne du Vexin français*, ou *Beautés vexinoises*, ou *Vagabondages poétiques dans le Vexin français*. La demande devra être adressée à notre secrétaire général, J.-J. Guillambert.

VOUS AIMEZ LE VEXIN FRANÇAIS !

VOUS AIMEZ VOTRE VILLAGE ET SES MAISONS ! VOUS VOULEZ RESTAURER OU CONSTRUIRE... PROCUREZ-VOUS SANS TARDER LE

« Cahier de recommandations pour restaurer ou construire dans le respect de l'architecture régionale du Vexin français »

Album de 72 pages, illustré de 162 photographies en couleur et 15 dessins, format 21 x 29,7.

Conçu par l'Association « Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et ses abords »

Édité avec l'aide de l'Association des « Amis du Vexin français »

Didactique, simple, pratique, ce cahier de recommandation, complété par six fiches techniques, est consacré à l'illustration et la défense de l'architecture de notre région. Il est destiné aux maires, artisans et particuliers pour entretenir, réhabiliter, rénover ou construire dans le respect des usages traditionnels éprouvés par le temps.

Il s'appuie sur le patient travail commencé il y a plus de trente ans par des pionniers qui ont nom, entre autres, Robert Hubrecht, Roland Vasseur, Raymond Bayard, René Fontaine, Françoise Waro, Mireille Samson, Jacques Dupâquier, observateurs sensibles de la belle architecture d'une région, heureusement longtemps oublié de l'avidité urbaine.

Il s'inspire des publications antérieures de nos associations et des travaux d'Anne Lestang, Pascale Graulier et Jean Fouin, Directeur du Centre de Formation et de Perfectionnement de Maisons Paysannes de France.

Vous pouvez vous procurer ce document en envoyant un chèque bancaire ou CCP : 15 546 10 Z Paris, d'un montant de 10 € + 2,65 € (frais de port), établi à l'ordre de : « Sauvegarde de la Vallée du Sausseron » S.V.S.- Mairie-95690-Nesles-la-Vallée.

L'album vous sera adressé dès réception de votre règlement.

Le Vexin français est riche de ses charmants villages, de ses belles maisons et de ses paysages, façonnés par des dizaines de générations. L'Association des Amis du Vexin français a été créée en 1967 - en même temps que la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise - pour la défense et l'aménagement du Vexin, en vue de contribuer au développement et à la préparation de son avenir, tout en permettant de sauver et de mettre en valeur son patrimoine artistique et culturel. Déclarée sous le numéro 4669 (loi de 1901), elle a été agréée le 15 mai 1979 sur le plan interdépartemental (Oise - Val-d'Oise - Yvelines) au titre du Ministère de l'Environnement.

Elle entretient de bons rapports avec les autorités administratives et les élus du Vexin (une soixantaine de communes adhèrent à l'association), ce qui lui a permis de jouer un rôle moteur dans l'inscription de la quasi-totalité du Vexin français à l'inventaire supplémentaire des sites, le classement des buttes de Rosne, Marines et Epiais, celui de la vallée de l'Epte, et surtout la création du Parc naturel régional du Vexin français, dans le Val-d'Oise et les Yvelines, en mai 1995. Elle siège aux commissions et groupes de travail du PNR afin d'y apporter les avis de ceux qu'elle représente - ses 900 membres - et de contribuer ainsi à la protection des paysages, au maintien du style architectural des villages et constructions traditionnelles, à l'équilibre des extensions de villages et aménagements nécessaires. Le Vexin français - qui s'étend historiquement aussi en partie sur l'Oise - doit trouver sa place dans le développement économique sans que soit détruit pour autant son caractère à dominante rurale et agricole.

L'association appuie, par la concertation et la recherche de solutions viables, toute initiative susceptible de s'opposer aux pollutions comme celles de l'encombrement bruyant du ciel, l'atteinte à la qualité de l'air et de l'eau, la laideur de certaines constructions, et la création de décharges de tous types dans nos paysages. Son président et co-fondateur est M. Jacques Dupâquier, membre de l'Institut de France, historien, ancien directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes à Paris.

L'association adresse à ses membres deux bulletins semestriels d'environ 64 pages et a édité trois ouvrages en couleur : *La maison paysanne du Vexin français, Beautés vexinoises* et V*agabondages poétiques dans le Vexin français.* Elle vient de publier aux éd. du Valhermeil le *Nouveau Guide du Vexin français* . Elle prépare un livre sur l'identité vexinoise.

L'assemblée générale annuelle, au printemps, est l'occasion de découvrir les trésors cachés du Vexin français : elle complète les réunions mensuelles du bureau et du comité directeur, le deuxième dimanche du mois, à 10 heures, auxquelles les personnes aux prises avec des problèmes d'environnement sont toujours les bienvenues.

Siège de l'association:
Château de Théméricourt - Maison du Parc Naturel Régional - 95450 Théméricourt

Cotisation et correspondance à adresser au trésorier de l'association :
M. Alain Henin, 8, rue du Paradis, Le Rosnel, 95640 Bréançon.Tél/fax.: 01.30.39.75.31

Tarif 2004: 20 € membre individuel, 25 € couple, 31 € collectivités

Cotisation couplée avec celle de *La sauvegarde de la vallée du Sausseron* :
32 € membre individuel, 38 € couple, 46 € collectivités

Par chèque ou virement (compte postal) à:
ASSOCIATION AMIS VEXIN FRANCAIS

Etablissement	Guichet	N° compte	Clé RIB
30041	00001	1111087J020	26

Pour votre information, votre dernière année de paiement figure sur l'étiquette des envois.

Les Amis du Vexin vous proposent
TROIS BEAUX LIVRES

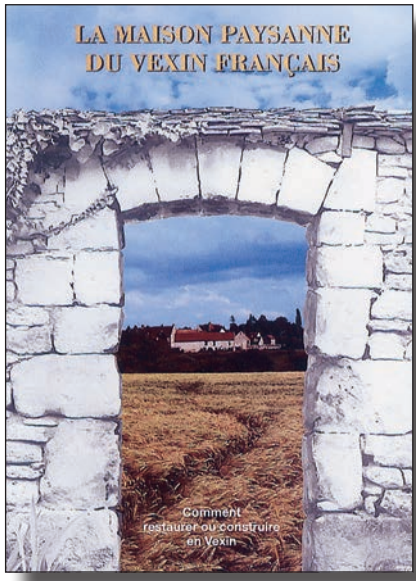

Prix : 18 €

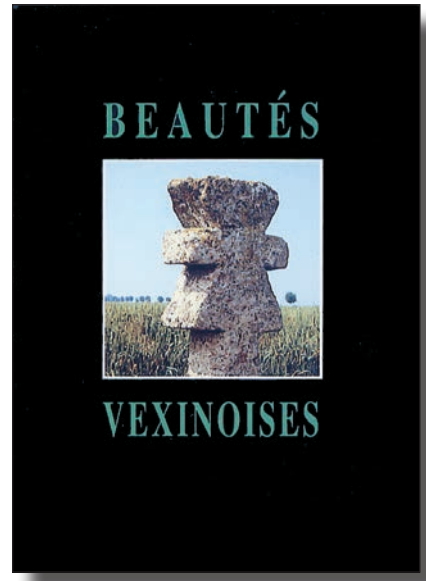

Prix : 23 €

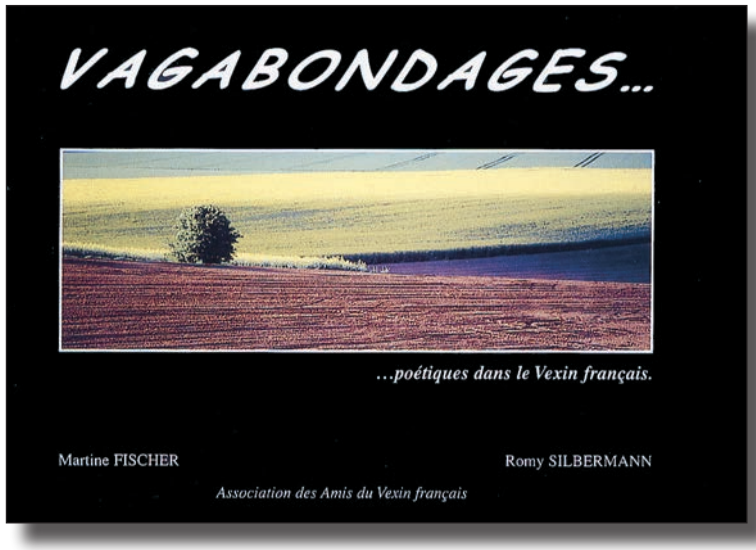

Prix : 23 €

Commandes à adresser avec votre règlement (Frais de port en sus : 5 €)
à J.-J. Guillambert, 48, rue de l'Isle - 95810 Grisy-les-Plâtres